Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Treasury Board of Canada Secretariat

G r o u p e  C F  i n c .  ( N F O )

# Attitudes face à l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique du Canada - VOLUME I

Rapport quantitatif

Août 2002

M0425/PFD

Préparé par • Prepared by

Groupe CF inc. (NFO)
Patterson Langlois Consultants
Bélisle Marketing Ltée

Présenté • Presented to

au Secrétariat du
Conseil du Trésor du Canada
au Commissariat aux langues officielles
à Communication Canada
à Patrimoine canadien

info@nfocfgroup.com
www.nfocfgroup.com

Canada

## TABLE DES MATIÈRES

PAGE


**1.0 AVANT-PROPOS** ..... i

A. Context ..... i

1. La *Loi sur les langues officielles* ..... i

B. Objectifs de l'étude ..... ii

C. Conception générale et mise en oeuvre ..... iii

D. Conclusions de l'étude ..... vi

**2.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF** ..... ix

**3.0 RÉSUMÉ GÉNÉRAL** ..... 1

A. PROFIL LINGUISTIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE ..... 1

1. Première langue officielle ..... 1

2. Exigences linguistiques des postes ..... 5

3. Auto-évaluation des connaissances de l'anglais et du français ..... 9

B. PROFIL LINGUISTIQUE DU MILIEU DE TRAVAIL ..... 19

1. Profil linguistique des collègues et du personnel ..... 19

2. Environnement bilingue ..... 23

C. CONNAISSANCE DES POLITIQUES RELATIVES AUX LANGUES OFFICIELLES ..... 32

1. Connaissance des politiques ..... 32

2. Vérification des connaissances à l'égard des politiques relatives aux langues officielles ..... 40

3. Connaissances réelles par rapport aux connaissances déclarées ..... 43

4. Équité des politiques relatives aux langues officielles ..... 45

TABLE DES MATIÈRES
(SUITE)

PAGE

D. ATTITUDES À L'ÉGARD DES POLITIQUES LINGUISTIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ..... 49

1. Analyse par segmentation ..... 49

2. Profil des six énoncés concernant la communauté ..... 60

E. IMPORTANCE QUE LES MINISTÈRES ACCORDENT AUX LANGUES OFFICIELLES ..... 64

1. Importance que votre propre ministère accorde aux langues officielles ... 64

2. Évaluation de l'effort fait par votre bureau ..... 67

ANNEXE

Exemplaires des questionnaires

# 1.0 AVANT-PROPOS

## A. Contexte

L'année dernière, le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement en ce qui touche la place essentielle qu'occupent les langues officielles dans la société canadienne et, dans le discours du Trône, il a dit vouloir s'assurer que tous les Canadiens et Canadiennes peuvent communiquer avec le gouvernement du Canada dans l'une ou l'autre langue officielle. Par conséquent, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles (CLO), Communication Canada et Patrimoine canadien (PCH), a mené un projet de recherche pour déterminer quelles sont les attitudes actuelles à l'égard de l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique du Canada.

### 1. La *Loi sur les langues officielles*

La *Loi sur les langues officielles* prévoit que les règlements suivants régissent divers aspects de communication et d'appui aux langues officielles.

**a. Service au public**

La *Loi sur les langues officielles* exige du gouvernement fédéral qu'il fournisse à la population des services en français et en anglais dans toutes les administrations centrales et partout où l'importance de la demande ou la vocation du bureau le justifie. Les expressions « demande importante » et « vocation du bureau » sont définies dans le Règlement, qui désigne les divers bureaux tenus d'offrir des services bilingues. Environ un quart des bureaux fédéraux doivent fournir des services en français et en anglais.

**b. Langue de travail**

Les fonctionnaires ont le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix dans les régions désignées à cette fin (certains secteurs du nord et de l'est de

l'Ontario, la région de la capitale nationale, Montréal, certains endroits des cantons de l'Est, de la Gaspésie et de l'ouest du Québec, la province du Nouveau-Brunswick). Dans ces régions, l'employeur doit créer un environnement de travail favorable à l'utilisation des deux langues officielles, y compris offrir la supervision dans la langue de l'employé, les instruments de travail dans la langue choisie et les services centraux et du personnel dans la langue de l'employé. À l'extérieur des régions désignées, la langue de travail est le français au Québec et l'anglais dans l'Atlantique, en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Dans les régions unilingues, les employés sont supervisés dans la langue de la région et reçoivent les services centraux et du personnel dans cette langue. Ils peuvent avoir accès à des instruments de travail dans la langue officielle de leur choix s'ils en ont besoin pour assurer un service à la population.

**c. Participation équitable**

La *Loi sur les langues officielles* confirme l'engagement du gouvernement fédéral à veiller à ce que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise aient des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales. La composition linguistique des effectifs de travail tend à refléter la présence des deux communautés dans l'ensemble de la population.

**d. Promotion du français et de l'anglais**

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* souligne l'engagement du gouvernement à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones et à promouvoir la reconnaissance et l'utilisation des deux langues dans la société canadienne.

## B. Objectifs de l'étude

Depuis de nombreuses années, les politiques relatives aux langues officielles et leur incidence sur la fonction publique ont été analysées à fond, notamment dans les rapports annuels du SCT, du CLO et de PCH. La présente étude a pour objectif de brosser un tableau complet de la situation en recueillant des statistiques descriptives (c.-à-d. le profil du bilinguisme, de l''unilinguisme, etc.) à un moment précis, mais aussi

et surtout en déterminant les attitudes et les opinions des fonctionnaires à l'égard des politiques relatives aux langues officielles. Plus précisément, l'étude visait à atteindre les objectifs suivants :

- déterminer les attitudes et les niveaux d'acceptation en ce qui touche les politiques relatives aux langues officielles;
- évaluer dans quelle mesure les droits et les obligations sont compris et soutenus;
- évaluer l'intensité de corrélation entre la connaissance des droits et des obligations et le niveau de soutien manifesté;
- évaluer le degré de compréhension et d'engagement à l'égard du soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- évaluer le degré de satisfaction à l'égard de la dualité linguistique dans la fonction publique;
- établir des points de repères afin d'évaluer les progrès accomplis.

L'étude avait également des objectifs qualitatifs (au sens où elle visait à déceler des moyens d'améliorer les attitudes ainsi que le niveau d'acceptation et d'utilisation des deux langues et à les évaluer), dont il sera question dans une partie distincte du rapport.

## C. Conception générale et mise en oeuvre

La liste du Système d'information sur les postes et la classification (SIPC) du SCT, qui compte quelque 143 000 employés, a servi de base de sondage. Cette liste a été divisée en fonction des exigences linguistiques des postes (bilingue, anglais, français), des régions, de la première langue officielle et de la taille de l'employeur. Cette répartition visait à renforcer la représentativité en réduisant les erreurs d'échantillonnage au sein des variables discriminantes.

Une concordance a été établie entre chaque élément de l'échantillon tiré de la liste du SIPC et la liste téléphonique du Service d'annuaires gouvernementaux électroniques (SAGE). Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, il a fallu établir des renvois à d'autres listes téléphoniques (notamment pour le ministère de la Défense

nationale, le ministère des Anciens Combattants, Service correctionnel du Canada, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et Développement des ressources humaines Canada).

Le processus d'appariement entre la liste du SIPC, le SAGE et les diverses autres listes a suscité un travail considérable car il n'y avait pas d'identificateur numérique servant de clé d'une liste à l'autre. De fait, le processus d'appariement a soulevé certaines difficultés, et il a souvent fallu procéder cas par cas.

L'échantillon était disproportionné pour favoriser la participation des titulaires de postes bilingues et des francophones (première langue officielle). (Voir le tableau suivant qui montre la répartition de l'échantillon.) Dans l'ensemble, la marge d'erreur d'échantillonnage relative à l'échantillon total (5,014) est ± 1,4 % et ± 2 % pour les sous-groupes anglophones et francophones (19 fois sur 20).

Les résultats ont ensuite été pondérés en fonction de la répartition de la population définie dans la liste du SIPC; par conséquent, ils sont représentatifs de la base de données sur les employés du SCT. Les variables de la matrice de pondération comprenaient la région, la première langue officielle, les exigences linguistiques des postes et la taille du ministère.

## Répartition de l'échantillon (n)

## Enquête sur les langues officielles

| | Anglais première langue | | | | | | Français première langue | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Les deux langues | Ouest et C.-B. | Qc | Ont. | Mar. | RCN | Total | Ouest, C.-B. et Ont. | Qc | Mar. | RCN | Total | TOTAL |
| Total | 153 | 200 | 151 | 151 | 990 | **1 645** | 150 | 457 | 151 | 764 | **1 522** | **3 167** |
| 0 à 250 empl. | | | | | 241 | | | | | | | |
| 251 à 400 empl. | | | | | 243 | | | | | | | |
| 401 à 1 000 empl. | | | | | 244 | | | | | | | |
| Plus de 1 001 empl. | | | | | 262 | | | | | | | |
| 0 à 300 empl. | | | | | | | | 150 | | | | |
| 301 à 1 000 empl. | | | | | | | | 150 | | | | |
| Plus de 1 001 empl. | | | | | | | | 157 | | | | |
| 0 à 300 empl. | | | | | | | | | | 150 | | |
| 301 à 500 empl. | | | | | | | | | | 155 | | |
| 501 à 900 empl. | | | | | | | | | | 150 | | |
| 901 à 2 100 empl. | | | | | | | | | | 156 | | |
| Plus de 2 101 empl. | | | | | | | | | | 153 | | |

| | Anglais première langue | | | | | | Français première langue | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Anglais seulement | Ouest | C.-B. | Qc et Ont. | Mar. | RCN | Total | Ouest, C.-B. et Qc | Ont. | Mar. | RCN | Total | TOTAL |
| Total | 155 | 157 | 156 | 157 | 156 | **781** | 91 | 74 | 134 | 350 | **649** | **1 430** |
| 0 à 300 empl. | 35 | 35 | 36 | 35 | 50 | 191 | | | | | | |
| 301 à 1 000 empl. | 35 | 35 | 35 | 36 | 51 | 192 | | | | | | |
| 1 001 à 2 300 empl. | 35 | 36 | 35 | 35 | 55 | 196 | | | | | | |
| Plus de 2 301 empl. | 50 | 51 | 50 | 51 | 0 | 202 | | | | | | |
| 0 à 100 empl. | | | | | | | | | | | 165 | |
| Plus de 101 empl. | | | | | | | | | | | 185 | |

| | Anglais première langue | | | Français première langue | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Français seulement | Québec | | Total | Québec | | Total | TOTAL |
| Total | 67 | | **67** | 350 | | **350** | **417** |
| 0 à 100 empl. | 31 | | 31 | | | | |
| Plus de 101 empl. | 36 | | 36 | | | | |
| 0 à 1 000 empl. | | | | 175 | | 175 | |
| Plus de 1 001 empl. | | | | 175 | | 175 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Total** | **2 493** | **2 521** | **5 014** |

## D. Conclusions de l'étude

Dans le rapport, lorsque nous mentionnons les « francophones » ou les « anglophones », nous faisons allusion à la première langue officielle et non à la langue maternelle ou à l'appartenance ethnique.

Les entrevues effectuées par téléphone ont été menées à partir des centres d'appels du Groupe CF inc. (NFO) équipés pour mener des ITAO (interviews téléphoniques assistées par ordinateur) de Vancouver, Winnipeg, London, Montréal et Bathurst. Toutes les entrevues en français ont été menées par les centres d'appels de Montréal et Bathurst. Tous les répondants ont pu choisir la langue dans laquelle ils souhaitaient répondre aux questions (français ou anglais), et la première langue officielle des employés a servi de critère d'attribution des entrevues. S'il arrivait qu'un intervieweur ne soit pas bilingue et que le répondant souhaite que l'entrevue se déroule dans l'autre langue officielle, des arrangements étaient pris pour organiser un autre appel afin que l'entrevue se déroule dans la langue voulue. Le remplacement des répondants n'était pas permis. L'échantillon ayant été constitué en fonction de la taille du ministère et de son emplacement géographique, les répondants qui avaient changé de ministère ou quitté la région étaient exclus.

Le 30 janvier 2002, 25 entrevues ont été menées à titre d'essai. Le travail sur le terrain s'est déroulé entre le 5 février et le 1er mars 2002.

## Registre des appels

| | Nombre total de numéros de téléphone | |
|---|---|---|
| | (12 160) N^bre | (100) % |
| **Résultats :** | | |
| - Numéros hors service | 206 | 1,7 |
| - Numéros non résidentiels | 21 | * |
| - Répondants ne travaillant plus à cet endroit | 347 | 2.8 |
| - Répondants ayant changé de ministère/région | 157 | 1,3 |
| - Refus de répondre | 771 | 6,2 |
| - Lignes occupées/pas de réponse | 974 | 8,0 |
| - Interviews non terminées | 117 | 0,9 |
| - Répondants non disponibles | 86 | 0,7 |
| - Répondants malades/jamais disponibles | 746 | 6,1 |
| - Quota atteint | 3 708 | 30,5 |
| - Divers | 13 | * |
| - **Nombre d'entrevues menées** | **5 014** | **41,2** |

* Moins de 1 %

Toutes les données ont été traitées par le personnel du Groupe CF inc. (NFO). Des exemplaires des questionnaires anglais et français sont fournis en annexe.

Les résultats sont présentés sous les grandes rubriques suivantes :

- Sommaire exécutif
- Résumé général
- Tableaux statistiques détaillés (deux volumes sous pli séparé)

Août 2002

# 2.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

***Profil linguistique de la fonction publique fédérale***

- ✓ Dans l'ensemble, le français est la première langue officielle de 32 % des effectifs de la fonction publique contre 67 % pour l'anglais (1 % a déclaré les deux langues). Les fonctionnaires plus jeunes (<35 ans) sont beaucoup plus nombreux à avoir le français comme première langue officielle que les fonctionnaires plus âgés (55 ans et plus), soit dans une proportion de 37 % contre 20 %. Vus sous l'angle des catégories professionnelles, les postes des catégories Soutien administratif et Administration/Service extérieur sont occupés dans une proportion beaucoup plus importante par des francophones (39 % et 36 % respectivement) que ceux des autres catégories pour lesquelles les francophones représentent des proportions se situant entre 20 et 25 %. Dans les petits ministères comptant moins de 2 000 employés, les francophones représentent une proportion de près de 50 % comparativement à environ 30 % dans les grands ministères. Comme prévu, ces données correspondent étroitement aux chiffres du SIPC car l'échantillon a été tiré de la base de données du SIPC, et les résultats ont été pondérés en fonction des paramètres des effectifs répertoriés dans le SIPC.

- ✓ Un peu plus de la moitié (53 %) des postes de la fonction publique fédérale sont désignés anglais essentiel; 39 % des postes sont désignés bilingues et, parmi les autres postes, 5 % sont désignés français essentiel et 2 % exigent l'une ou l'autre langue (réversible). La majorité des postes bilingues (78 %) sont occupés par des fonctionnaires dont la première langue officielle est le français. Environ 15 % des postes bilingues dans la fonction publique fédérale sont occupés par des employés qui ne sont ***pas*** bilingues selon la définition de bilinguisme utilisée aux fins de la présente étude. Dans la fonction publique fédérale, les postes bilingues sont beaucoup plus nombreux dans les petits ministères comptant moins de 2 000 employés, où au moins les trois quarts des postes sont désignés bilingues.

- ✓ Pour être considérés comme bilingues aux fins de l'étude, les répondants devaient ***à la fois*** comprendre ***et*** parler l'autre langue officielle avec une certaine facilité. Selon ce critère, l'étude a révélé que 42 % des effectifs de la fonction publique fédérale étaient bilingues. Le bilinguisme se concentre essentiellement dans la RCN, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il est plus répandu chez les femmes que chez les hommes (45 % contre 37 %) et chez les jeunes (<35 ans) que chez les fonctionnaires plus âgés (55 ans et plus) - 54 % contre 30 %. Un plus grand nombre des postes des catégories Direction (58 %), Administration/Service extérieur (48 %) et Scientifique/Professionnel (42 %) sont désignés bilingues que ceux des catégories Technique (27 %) ou Exploitation (19 %). La plupart des employés des petits ministères sont bilingues comme l'exige le poste qu'ils occupent.

- ✓ Environ un employé sur cinq est unilingue dans les régions désignées bilingues pour la langue de travail.

- ✓ En ce qui touche la langue écrite dans la fonction publique, selon les perceptions des employés interviewés, 62 % des documents sont rédigés uniquement en anglais, 11 %, en français, et 27 %, dans les deux langues officielles. La plupart des fonctionnaires sont satisfaits de ces proportions. Le mécontentement le plus grand est manifesté dans les régions bilingues où 17 % des fonctionnaires ne sont pas satisfaits de la répartition linguistique des documents. Ils aimeraient que la proportion de documents rédigés uniquement en anglais diminue (23 %) et que celle de documents rédigés uniquement en français augmente (13 %) ou que la proportion de documents bilingues augmente (10 %).

- ✓ Le nombre de documents rédigés uniquement en français dans les régions unilingues anglaises (à peu près inexistant) comparativement au nombre de documents rédigés uniquement en anglais dans la région unilingue française du Québec (22 %) témoigne du traitement asymétrique des deux langues officielles.

- ✓ Il est évident que le français est moins répandu que l'anglais dans les milieux de travail bilingues au sein des régions bilingues. Les anglophones passent 14 % de leur temps à parler français et les francophones consacrent 43 % de leur temps à parler anglais. Environ un tiers des anglophones bilingues sont mécontents de la proportion dans laquelle ils parlent français, et ils aimeraient que cette proportion

passe de 14 %, actuellement, à environ 40 %. Du côté francophone, les employés mécontents (environ 20 %) aimeraient parler anglais dans une proportion ne dépassant pas 50 %.

✓ La plupart des fonctionnaires bilingues utilisent les deux langues avec aisance dans les réunions bilingues. Tous les intéressés sont d'accord pour dire que dans les réunions bilingues, le français est parlé dans une proportion d'un tiers, contre deux tiers pour l'anglais. Le traitement privilégié de l'anglais est source de frustration chez les fonctionnaires francophones.

✓ Les fonctionnaires bilingues produisent 30 % de leurs documents en français et 70 %, en anglais. Même dans les régions unilingues françaises du Québec, 32 % des documents de travail sont préparés en anglais.

***Connaissance des politiques relatives aux langues officielles***

✓ Les francophones prétendent à tort qu'ils connaissent mieux les politiques relatives aux langues officielles que leurs homologues anglophones. En effet, 55 % d'entre eux se disent « très au courant » ou « passablement au courant » contre 28 % de leurs homologues anglophones.

✓ La plupart des fonctionnaires (60 %) ont acquis leurs connaissances des politiques relatives aux langues officielles en lisant les politiques ou les bulletins provenant de leurs employeurs. Le bouche à oreille (40 %) était la deuxième source d'information. Assez souvent, les fonctionnaires ne faisaient rien de spécial (18 %) pour être informés.

✓ La connaissance des politiques relatives aux langues officielles se ventile de la façon suivante, une fois classée selon la proportion de réponses ***incorrectes*** :

| | |
|---|---|
| Il incombe au client d'exiger le service dans la langue de son choix (faux). | |
| **% ont répondu « vrai »** | 79 |
| Le gouvernement fédéral doit offrir le service au public dans les deux langues dans tous les bureaux à travers le pays (faux). | |
| **% ont répondu « vrai »** | 76 |
| Tous les employés, qu'ils soient francophones ou anglophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent (faux). | |
| **% ont répondu « vrai »** | 73 |
| Le but des politiques linguistiques est de s'assurer que la majorité | 33 |

| | |
|---|---|
| des emplois dans la fonction publique sont bilingues (faux). | |
| **% ont répondu « vrai »** | |
| Les politiques du gouvernement en matière de linguistique permettent aux superviseurs de déterminer la langue officielle qui sera utilisée dans une unité de travail (faux). | |
| **% ont répondu « vrai »** | 25 |
| Au Canada, certaines régions sont désignées comme étant bilingues quant à la langue de travail dans la fonction publique (vrai). | |
| **% ont répondu « faux »** | 18 |
| Les politiques linguistiques garantissent l'équité en matière d'emploi autant pour les Canadiens de langue anglaise que pour ceux de langue française (vrai). | |
| **% ont répondu « faux »** | 16 |
| Les politiques mettent le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique (vrai). | |
| **% ont répondu « faux »** | 10 |

- ✓ Bien que les francophones prétendent mieux connaître les politiques linguistiques et se montrent généralement plus intéressés aux questions de langue, en réalité, ils ne connaissent pas mieux les politiques que les anglophones, et ils étaient même légèrement plus portés à donner des réponses incorrectes.

- ✓ La connaissance déclarée des politiques relatives aux langues officielles ne correspondait pas à la connaissance réelle. Les fonctionnaires qui prétendaient mieux connaître les politiques n'ont pas mieux répondu aux questions que ceux qui prétendaient peu les connaître.

- ✓ Environ 70 % des fonctionnaires sont d'avis que les politiques relatives aux langues officielles sont équitables. Le sentiment d'injustice était le plus prononcé en Alberta, en Ontario, dans la RCN, à Québec et dans les provinces de l'Atlantique (sauf au Nouveau-Brunswick).

- ✓ Il semblerait que ce sentiment d'injustice tienne à des motifs de discrimination. Les francophones constatent que l'anglais domine même lorsque les francophones sont majoritaires.

***Attitudes à l'égard des politiques linguistiques fédérales***

- ✓ Une analyse par segmentation a été réalisée sur l'échantillon de fonctionnaires pour les répartir en groupes d'après leurs connaissances et leurs attitudes à l'égard des politiques linguistiques fédérales. Cette technique multidimensionnelle a donné sept groupes homogènes ayant les caractéristiques suivantes.

**Les « optimistes exubérants » — 16,9 % des répondants**

Comme son nom l'indique, ce groupe est en faveur du bilinguisme et est d'accord avec les politiques. Il est d'avis que le gouvernement accomplit un bon travail et qu'il n'y a aucune raison de faire davantage. Ce groupe comprend essentiellement des fonctionnaires de l'Ouest canadien et du Québec, en d'autres termes, des fonctionnaires des régions unilingues aux fins de la langue de travail.

**Les « sceptiques en matière de langues officielles » — 10,7 % des répondants**

Ce groupe est le groupe le moins bilingue et le plus anglophone des sept. Comme son nom l'indique, il a tendance à rejeter les politiques relatives aux langues officielles et à penser que le français devrait se limiter au Québec alors que l'anglais devrait être utilisé partout ailleurs. Ce groupe comprend un grand nombre d'hommes plus âgés (45 ans et plus) de l'Ouest canadien, surtout de la Colombie-Britannique, et de l'Ontario.

**Les « enfants de la société juste » — 17,4 % des répondants**

Le bilinguisme est une façon de promouvoir l'unité nationale et, d'après ce groupe, le gouvernement fédéral devrait faire davantage pour promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique mais aussi dans la communauté tout entière. Ce groupe comprend une plus grande proportion de francophones et représente largement la région de la capitale nationale; il compte davantage de femmes âgées de moins de 35 ans et ayant moins de 10 années de service.

**Les « professionnels des langues officielles » — 12 % des répondants**

Ce groupe est mieux informé des politiques relatives aux langues officielles. Il est d'avis que le bilinguisme et sa promotion dans la fonction publique sont positifs et utiles. Le groupe linguistique en situation minoritaire dans sa province est la cible de certaines pressions, et le gouvernement fédéral devrait agir davantage à cet égard. La moitié du groupe provient de la RCN et plus de la moitié de ses membres sont des hommes, contrairement à la composition de la fonction publique dans son ensemble. Ils occupent des postes dans les catégories Direction, Scientifique/Professionnelle et Administration/Service extérieur.

**Les « interventionnistes à l'esprit positif » — 17,4 % des répondants**

Ce groupe est très positif à l'égard des politiques sur le bilinguisme, et il est d'avis que le gouvernement fédéral devrait faire davantage, tant dans la fonction publique que dans la communauté dans son ensemble. Toutefois, la participation à la vie communautaire ne vise pas à faire obstacle à une menace linguistique perçue, car le groupe croit fermement que la situation de la minorité s'est améliorée au cours des 10 dernières années. Le profil du groupe est très semblable à celui de la fonction publique globale, particulièrement en ce qui touche les variables première langue officielle, niveau de bilinguisme et sexe des répondants.

**Les « réalistes à l'esprit prudent » — 13,7 % des répondants**

Bien que ce groupe ait une opinion généralement positive du bilinguisme et soit lui-même très bilingue, il souscrit à l'opinion selon laquelle l'utilisation des deux langues crée des tensions et fait naître des sentiments négatifs chez les employés qui ne parlent pas l'autre langue. De plus, le groupe est d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire davantage pour soutenir le groupe linguistique en situation minoritaire dans sa province, car il pense que la situation de la minorité s'est améliorée au fil des ans. De nombreux membres de ce groupe proviennent du Québec et de la RCN, et leur point de vue de la communauté minoritaire vise particulièrement les anglophones du Québec. Beaucoup d'entre eux occupent des postes bilingues et une plus grande proportion de ce groupe est francophone.

**La « minorité inquiète » — 11,8 % des répondants**

La situation inquiète de la communauté linguistique en situation minoritaire dans sa région dicte les attitudes du groupe. Celui-ci considère que la communauté linguistique en situation minoritaire dans sa province est menacée, que sa situation ne s'est pas améliorée au fil des ans et que le gouvernement fédéral ne répond pas comme il se doit à ses besoins. Il est manifestement d'avis que le gouvernement fédéral devrait faire davantage. Il s'agit d'un groupe très bilingue dont un bon nombre des membres occupent des postes bilingues dans la fonction publique. Une grande partie d'entre eux sont des francophones de l'Ouest et de la région de la capitale nationale.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les politiques relatives aux langues officielles visent l'impartialité, mais le poids démographique de l'anglais influence les attitudes et le comportement. Selon nous, d'après les résultats du sondage, la situation linguistique globale dans la fonction publique n'est pas parfaite, mais elle semble être assez bonne et les niveaux de bilinguisme sont acceptables dans la plupart des organismes. Il existe des tensions linguistiques, mais la plupart des fonctionnaires semblent être relativement satisfaits de leur situation. À l'exception d'une petite minorité, le cynisme et l'esprit récalcitrant ne sont pas ancrés, et apparemment, pour une grande majorité de fonctionnaires, le bilinguisme est toujours un objectif qu'il vaut la peine de poursuivre. Certes, la réalité ne correspond pas à l'idéal. Lorsque des anglophones bilingues, dans des régions bilingues, déclarent parler français seulement 14 % du temps et que les francophones bilingues déclarent consacrer plus de 40 % du temps à parler anglais, il y a manifestement place à l'amélioration.

Nous aurions pensé qu'après tant d'années l'ambiguïté suscitée initialement par les politiques linguistiques se fût dissipée. Ce n'est pas le cas et il y a encore beaucoup de désinformation profondément enracinée dans la fonction publique. Des messages clairs pourraient être transmis au sujet des questions que soulèvent les résultats de l'étude.

D'après les attitudes qu'ils ont en matière linguistique, les fonctionnaires ne forment visiblement pas un groupe homogène. Ils peuvent toutefois être répartis en petits groupes qui reflètent des visions beaucoup plus complexes de la situation linguistique à laquelle ils font face au travail et dans la vie quotidienne, au sein de leur communauté.

Si le gouvernement fédéral décide d'aller de l'avant dans le cadre d'une campagne de communication visant à donner suite à certaines constatations, la stratégie la plus convenable consisterait à cibler les groupes ayant une attitude particulière, que le sondage a permis de révéler.

# 3.0 RÉSUMÉ GÉNÉRAL

## A. PROFIL LINGUISTIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

### 1. Première langue officielle

Comme le révèle le sondage, le français est la première langue officielle d'un tiers des effectifs de la fonction publique. La plupart des fonctionnaires dont la langue maternelle est le français choisissent le français comme première langue officielle (93 %), mais certains ne le font pas (5 %). Les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais optent massivement pour l'anglais comme première langue officielle (89 %).

Le choix du français comme première langue officielle est clairement lié à l'âge, les fonctionnaires plus jeunes (<35 ans) étant plus nombreux que les fonctionnaires plus âgés (55 ans et plus) à déclarer le français comme première langue officielle. Certaines catégories d'emploi de la fonction publique attirent une proportion plus grande de personnes dont la première langue officielle est le français; c'est le cas des catégories Administration/Service extérieur (36 %) et Soutien administratif (39 %). Les postes de la catégorie Direction comptent une proportion plus faible d'employés ayant le français comme première langue officielle (22 %). (Nous constatons une certaine variabilité statistique lorsque les données se rapportant à l'échantillon sont comparées aux paramètres de population décrits dans la base de données du SIPC. Par exemple, d'après le SIPC, 27 % des employés de la catégorie Direction ont le français comme première langue officielle comparativement à 22 % dans notre échantillon. Cet écart peut s'expliquer par la variation statistique liée au petit nombre de cas pour cette catégorie professionnelle (environ 130) dans l'échantillon.)

(Voir la figure 1-a))

FIGURE 1-a)
**Première langue officielle**
**– Selon les caractéristiques démographiques et la catégorie professionnelle –**

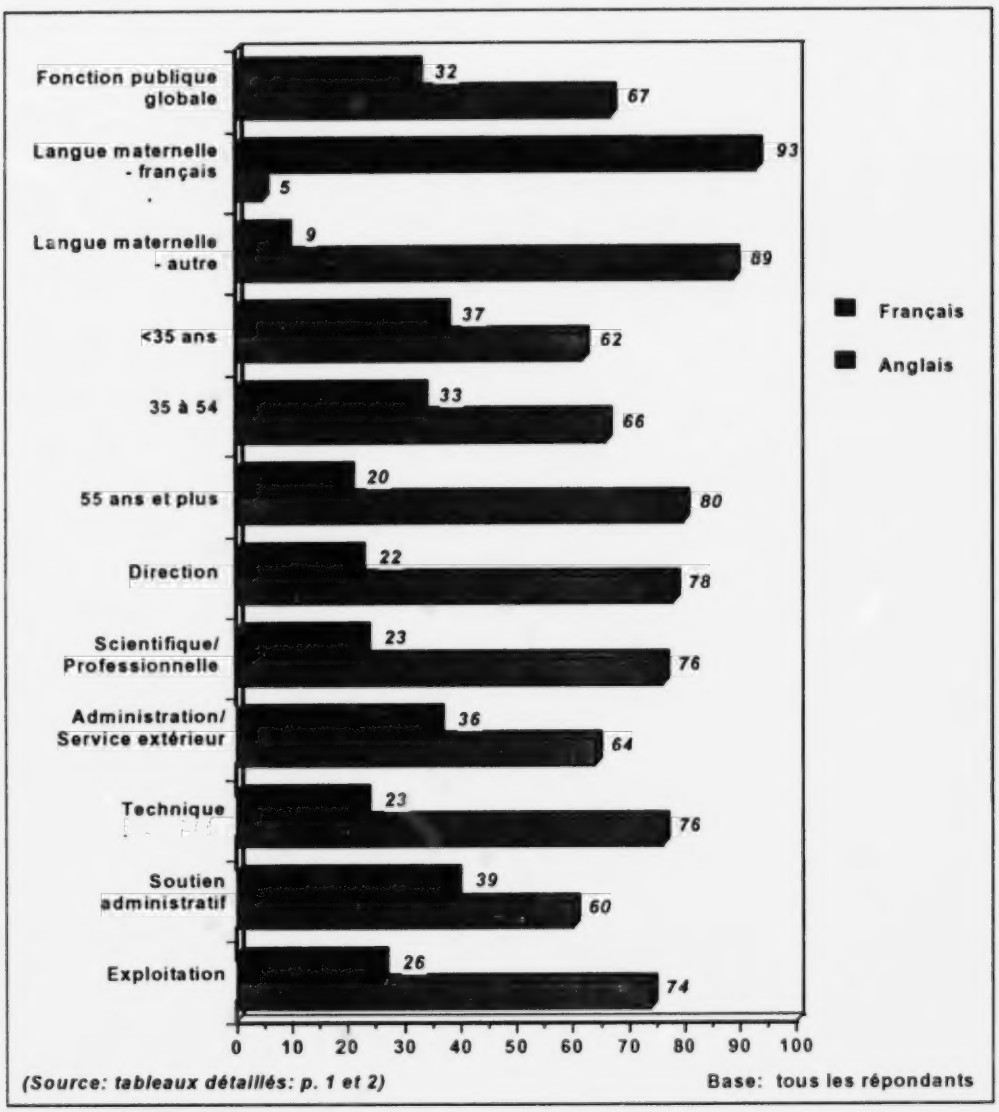


*(Source: tableaux détaillés: p. 1 et 2)*

Base: tous les répondants

L'anglais domine comme première langue officielle (94 % et plus) dans l'Ouest canadien, en Ontario, à l'exception de la RCN, et dans les provinces de l'Atlantique. Au Québec, c'est principalement le français (92 %). Dans la RCN, un peu plus de 40 % des fonctionnaires déclarent le français comme première langue officielle alors qu'au Nouveau-Brunswick, cette proportion se rapproche de 50 % pour chacune des deux langues officielles. Les fonctionnaires ayant été classés d'après la taille du ministère, nous constatons qu'une plus grande proportion de fonctionnaires déclarent le français comme première langue officielle dans les petits ministères (comptant 2 000 employés ou moins).

(Voir la figure 1-b))

FIGURE 1-b)
**Première langue officielle**
**– Selon la région et la taille du ministère -**

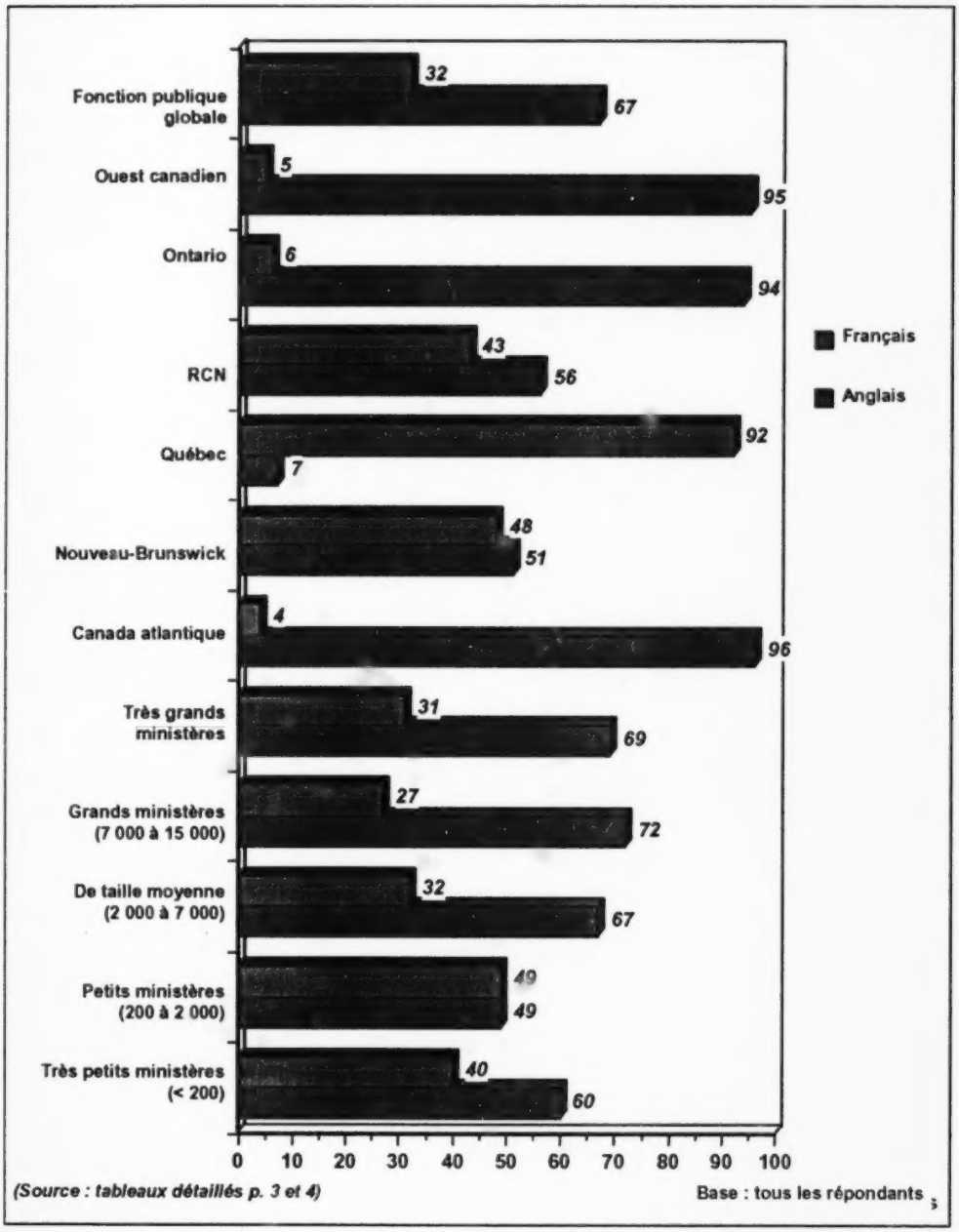

## 2. Exigences linguistiques des postes

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié (53 %) des postes de la fonction publique fédérale sont désignés anglais essentiel, environ 40 % sont désignés bilingues et le reste est désigné français essentiel ou l'une ou l'autre langue (réversible).

La majorité des postes bilingues (78 %) sont occupés par des fonctionnaires dont la première langue officielle est le français.

Pour évaluer le bilinguisme, nous avons demandé à tous les répondants quels étaient leur degré de compréhension de l'autre langue officielle et leur facilité d'expression. Pour être considéré comme bilingue, le répondant devait comprendre « parfaitement » ou « assez bien » l'autre langue officielle ***et*** la parler « couramment » ou « avec une certaine facilité ». D'après ces critères, environ 15 % des postes bilingues de la fonction publique fédérale sont occupés par des employés qui ne sont pas bilingues. (Le calcul est obtenu de la façon suivante : dans notre échantillon, 1 967 fonctionnaires occupent des postes bilingues; 288 répondants occupant ces postes ne sont pas bilingues d'après notre variable établie; par conséquent, 288 ÷ 1 967 = 14,6 %.)

Si l'on examine les résultats d'un autre point de vue (voir la figure 2-b) qui suit), 10 % des fonctionnaires qui ont affirmé parler ou comprendre l'autre langue officielle avec difficulté ou ne pas la parler ni la comprendre (c.-à-d. les fonctionnaires unilingues d'après notre définition) occupent des postes désignés bilingues.

(Voir les figures 2-a) et 2-b))

FIGURE 2-a)
**Exigences linguistiques des postes**

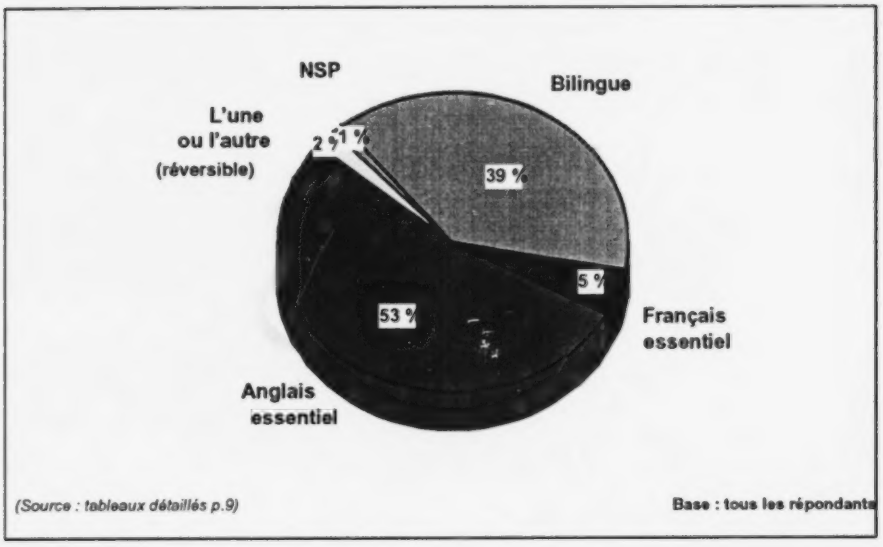


FIGURE 2-b)
**Exigences linguistiques des postes**
**- Selon la première langue officielle et le bilinguisme -**

| | Première langue officielle | | Évaluation personnelle du bilinguisme | |
|---|---|---|---|---|
| | Anglais (3 403) % | Français (1 646) % | Bilingue (2 079) % | Unilingue (2 935) % |
| **Exigences linguistiques des postes :** | | | | |
| Anglais essentiel | 76 | 4 | 13 | 82 |
| Français essentiel | * | 14 | 3 | 6 |
| Bilingue | 21 | 78 | 81 | 10 |

* Moins de 1 %

*(Source : tableaux détaillés p. 9)*

Près des trois quarts des postes de la catégorie Direction sont bilingues (72 %) comparativement à environ un quart dans les catégories Technique (24 %) et Exploitation (22 %). Ces deux catégories comptent la plus grande proportion de postes désignés anglais essentiel (69 %).

Nous avons indiqué précédemment que seulement 22 % des employés de la catégorie Direction avaient déclaré le français comme première langue officielle. Cela signifie qu'un bon nombre des postes de cette catégorie sont occupés par des anglophones bilingues.

Les ministères de très grande taille (15 000 employés et plus ) et de grande taille (7 000 à 15 000 employés) comptent moins de postes bilingues (28 % et 22 % respectivement) comparativement aux petits ministères où se trouvent les plus grandes proportions de postes bilingues (trois quarts et plus). Ces données indiquent que les employés d'organismes plus petits doivent être plus polyvalents sur le plan linguistique en raison de leurs petits nombres. Par contre, dans les organismes plus grands, la dotation de postes spécialisés est plus répandue, car ces organismes sont en mesure de traiter avec des populations homogènes sur le plan linguistique, sur une base géographique.

(Voir les figures 2-c) et 2-d))

FIGURE 2-c)
**Exigences linguistiques des postes**
**- Selon la catégorie professionnelle -**

| | Direction | Scientifique/ Professionnelle | Administration/ Service extérieur | Technique | Soutien administratif | Exploitation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | (137) % | (778) % | (2 172) % | (633) % | (1 093) % | (201) % |
| **Exigences linguistiques des postes :** | | | | | | |
| Anglais essentiel | 25 | 55 | 47 | 69 | 54 | 69 |
| Français essentiel | 1 | 2 | 4 | 3 | 9 | 6 |
| Bilingue | 72 | 40 | 46 | 24 | 33 | 22 |

*(Source : tableaux détaillés p. 10)*

FIGURE 2-d)
**Exigences linguistiques des postes –**
**- Selon la taille du ministère -**

| | Très grande taille 15 000 + (1 525) % | Grande taille 7 000 à 15 000 (1 228) % | Taille moyenne 2 000 à 7 000 (1 793) % | Petite taille 200 à 2 000 (404) % | Très petite taille <200 (64) % |
|---|---|---|---|---|---|
| **Exigences linguistiques des postes :** | | | | | |
| Anglais essentiel | 61 | 60 | 51 | 20 | 11 |
| Français essentiel | 8 | 5 | 2 | 2 | 2 |
| Bilingue | 28 | 32 | 44 | 74 | 80 |

*(Source : tableaux détaillés p. 13)*

## 3. Auto-évaluation des connaissances de l'anglais et du français

L'auto-évaluation des connaissances de l'autre langue officielle est très asymétrique dans la fonction publique fédérale. La plupart des francophones (première langue officielle) peuvent comprendre/parler l'anglais alors que seulement un anglophone sur trois peut en faire autant en français.

Dans les régions unilingues françaises, les trois quarts des fonctionnaires (76 %) déclarent **comprendre** l'anglais « parfaitement » ou « assez bien », contrairement aux régions unilingues anglaises où seulement 14 % des fonctionnaires déclarent **comprendre** le français.

Dans les régions bilingues, presque tous les francophones (96 %) déclarent comprendre l'anglais (« parfaitement » ou « assez bien ») comparativement à 63 % des anglophones pour ce qui est de la compréhension du français.

(Voir la figure 3-a))

FIGURE 3-a)

**Auto-évaluation des connaissances des fonctionnaires à l'égard de l'autre langue officielle**
**- Compréhension -**

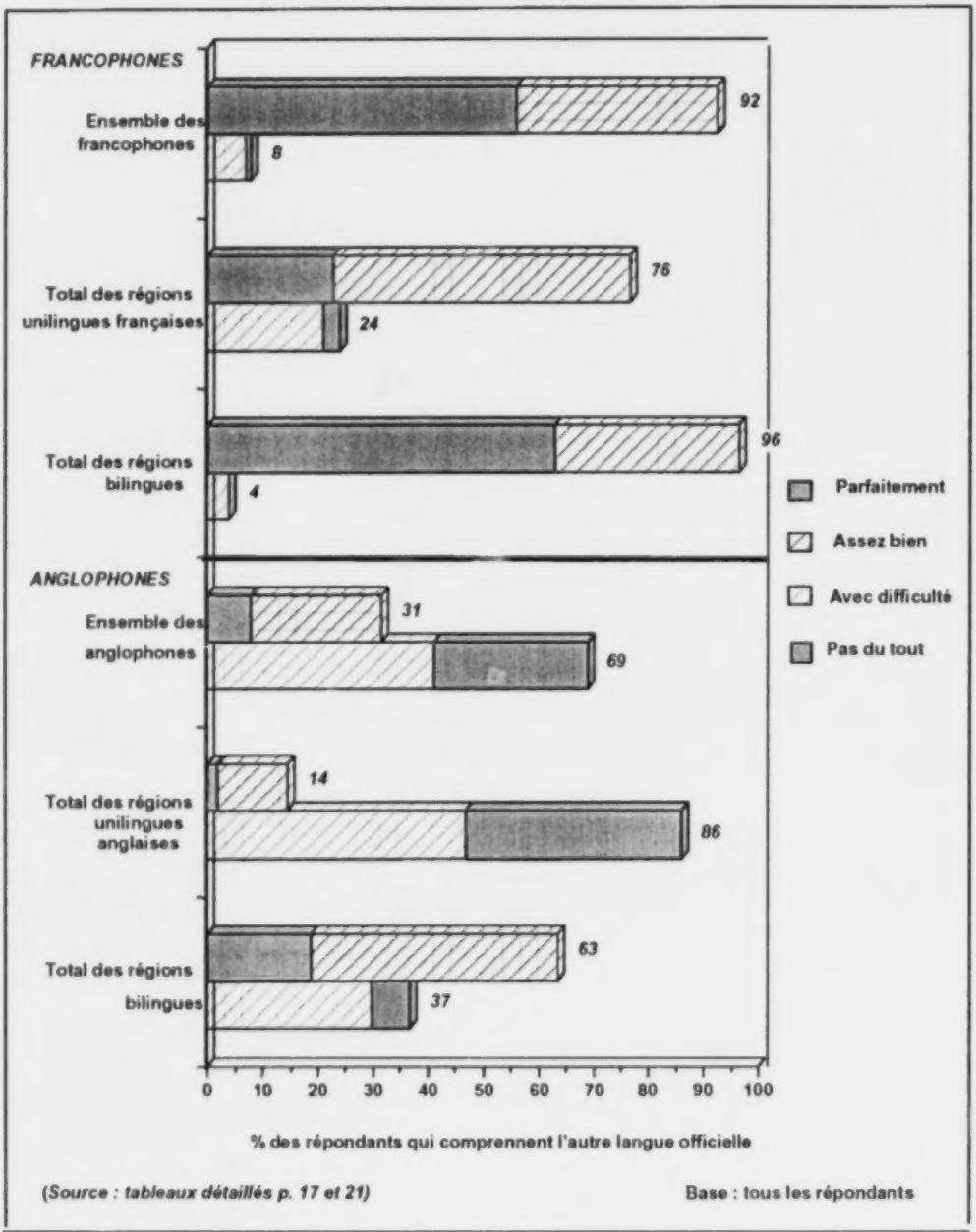


*(Source : tableaux détaillés p. 17 et 21)*

Base : tous les répondants

Comprendre une langue est une chose, la parler en est une autre. Dans les régions bilingues, 91 % des francophones prétendent **parler** anglais « couramment » ou « avec une certaine facilité », alors que 51 % des personnes dont la première langue officielle est l'anglais prétendent **parler** français.

La conclusion est évidente : de nombreux anglophones dans les régions bilingues ne parlent pas beaucoup français.

(Voir la figure 3-b))

FIGURE 3-b)

**Auto-évaluation des connaissances des fonctionnaires à l'égard de l'autre langue officielle - Expression -**

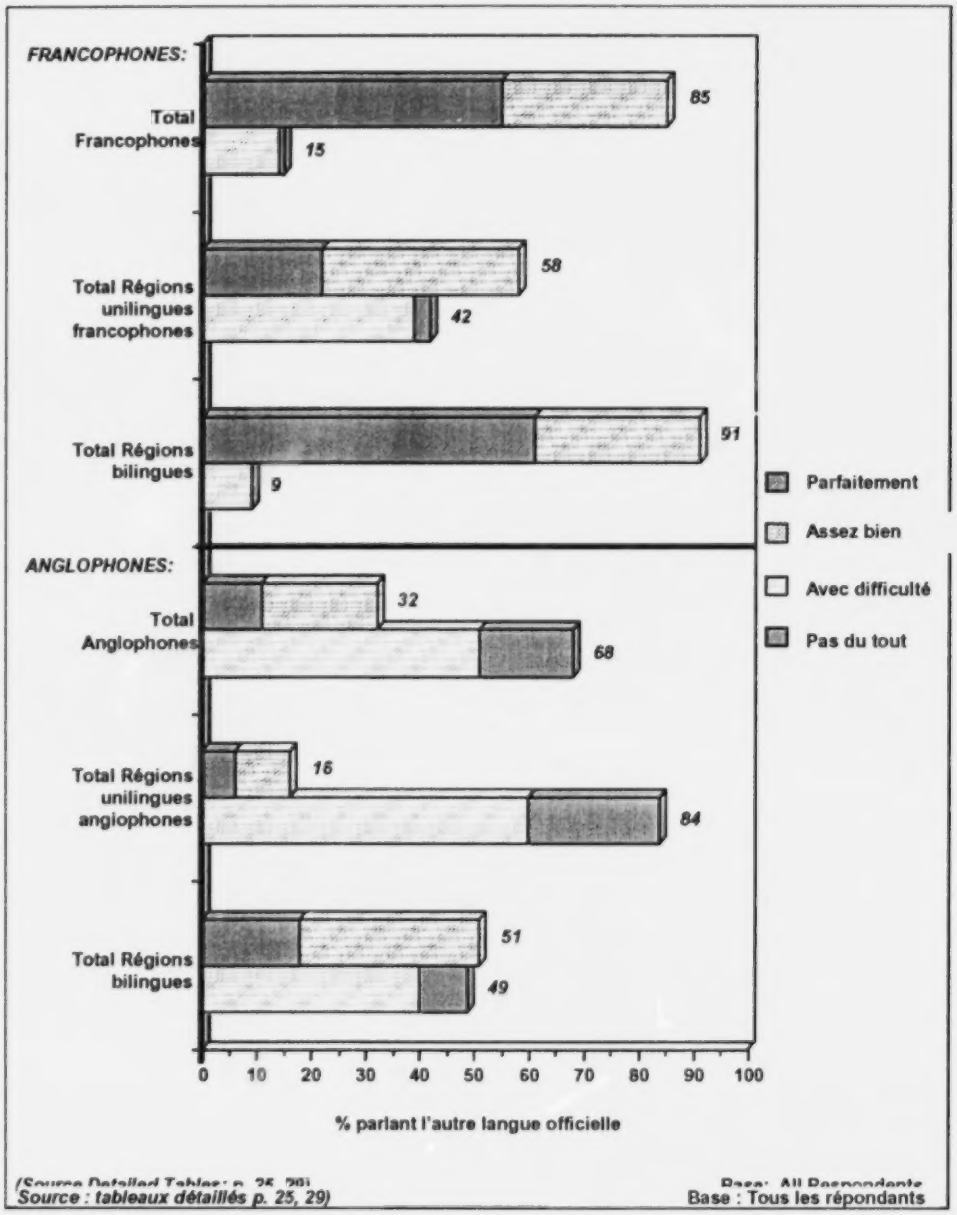


*(Source Detailed Tables: p. 25, 29)*
*Source : tableaux détaillés p. 25, 29)*

Base: All Respondents
Base : Tous les répondants

Comme nous l'avons indiqué précédemment, au lieu de se contenter de demander aux répondants s'ils étaient bilingues, nous avons conçu une variable pour le bilinguisme. Pour être considérée comme bilingue aux fins de l'étude, la personne devait prétendre comprendre l'autre langue officielle « parfaitement » ou « assez bien » **et** la parler « couramment » ou « avec une certaine facilité ».

Selon ces critères, 42 % des effectifs de la fonction publique fédérale seraient bilingues. Le bilinguisme est réparti en fonction de la population francophone dans le pays, en commençant par la RCN et se déplaçant vers l'est jusqu'au Nouveau-Brunswick.

(Voir la figure 3-c))

FIGURE 3-c)
**Profil du bilinguisme dans la fonction publique fédérale**
**- Par région -**

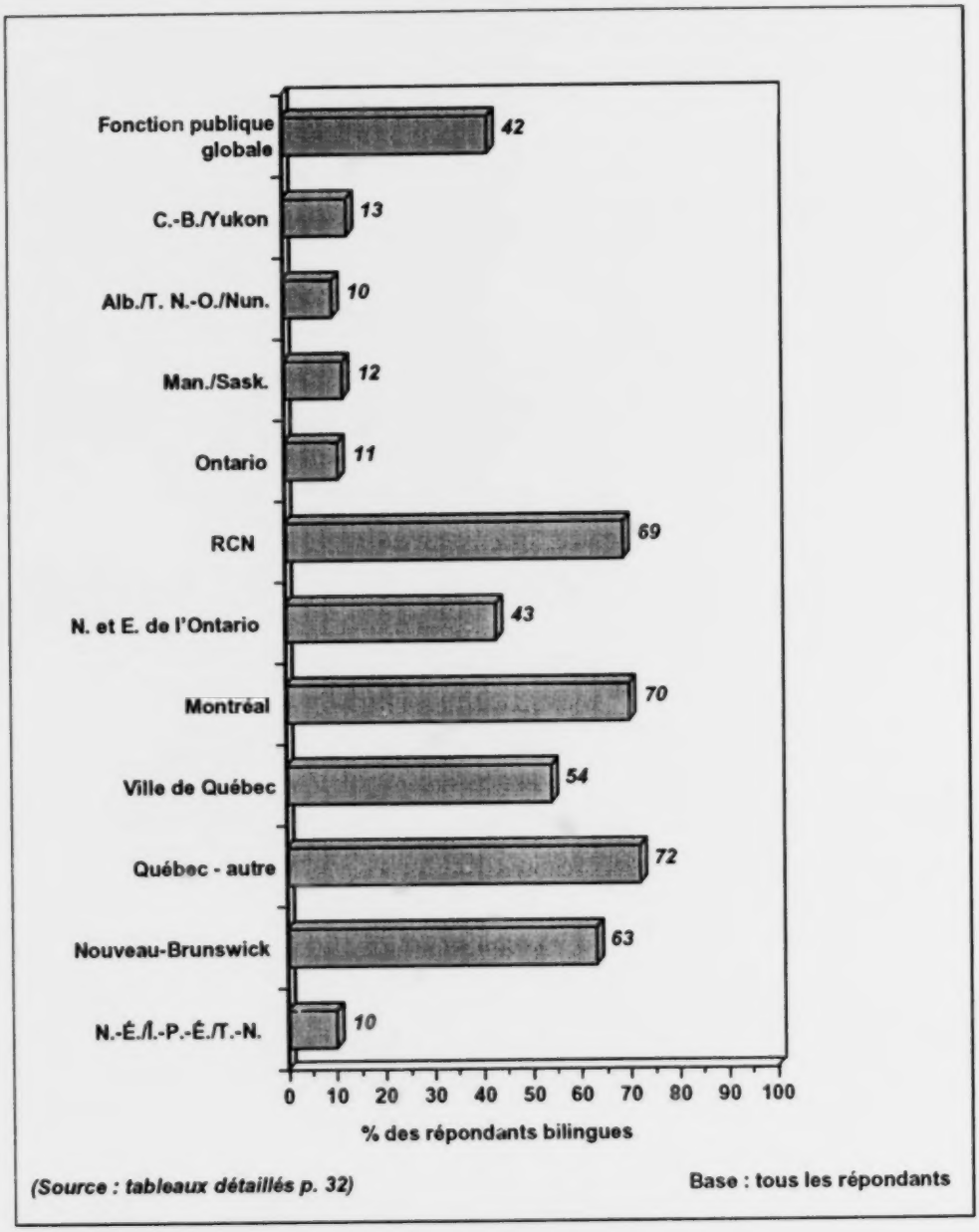


*(Source : tableaux détaillés p. 32)*

Base : tous les répondants

La fonction publique compte davantage de femmes que d'hommes, et les femmes sont plus souvent bilingues que les hommes (45 % contre 37 %). De plus, un plus grand nombre de jeunes fonctionnaires sont bilingues que les fonctionnaires âgés de 55 ans et plus (54 % contre 30 %). Il existe un lien très étroit entre le bilinguisme et la catégorie professionnelle, les proportions allant de 58 % dans la catégorie Direction à 19 % dans la catégorie Exploitation.

(Voir la figure 3-d))

FIGURE 3-d)
**Profil du bilinguisme dans la fonction publique fédérale**
**- Selon les caractéristiques démographiques/postes -**

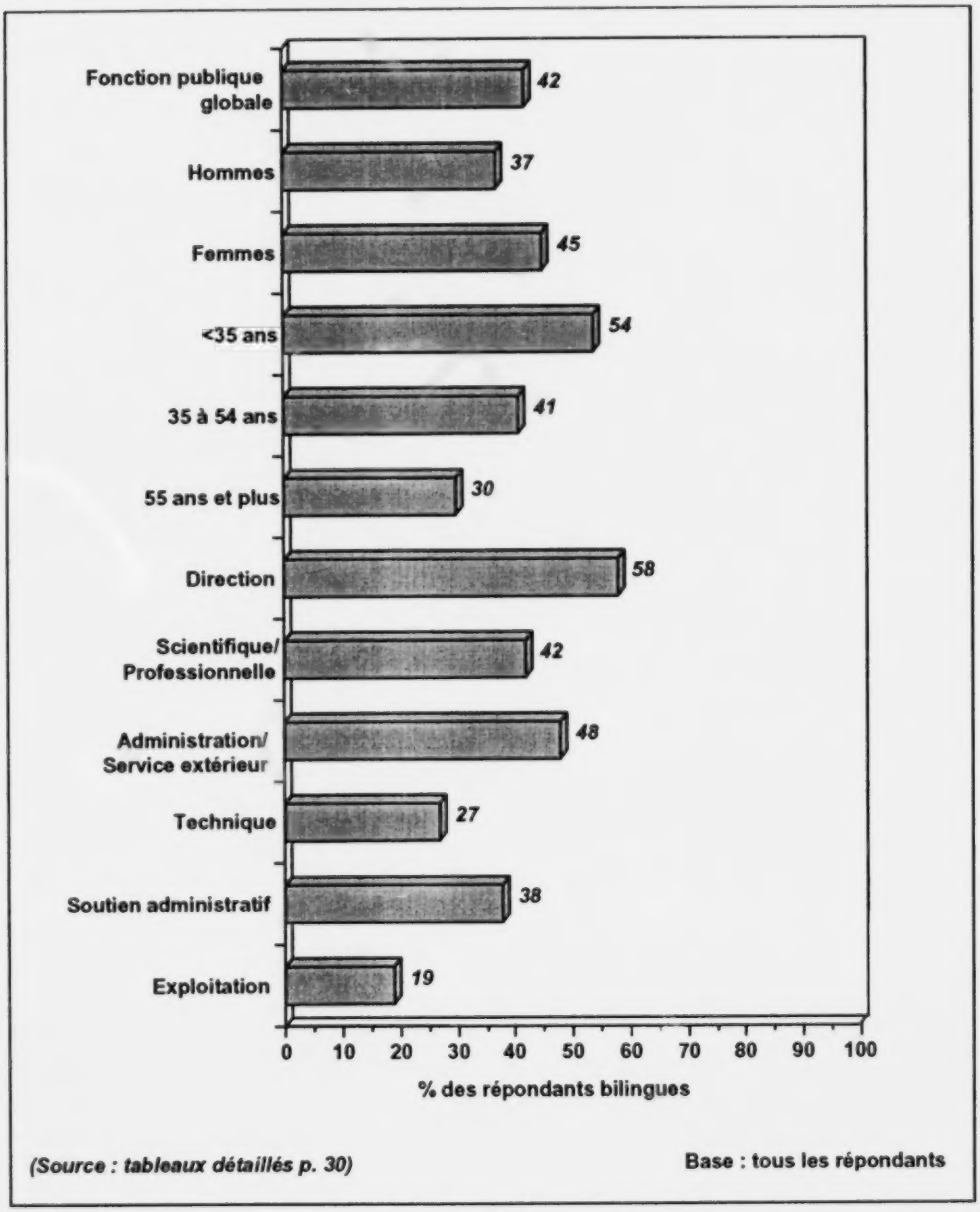


*(Source : tableaux détaillés p. 30)*

**Base : tous les répondants**

À l'échelle du Canada, les petits ministères sont beaucoup plus bilingues que les grands ministères, mais dans les régions bilingues, la proportion d'employés bilingues augmente considérablement dans les grands ministères.

Comme la plupart des postes au sein des petits ministères sont désignés bilingues, ces derniers comptent par conséquent un grand nombre d'employés bilingues.

(Voir le figure 3-e))

FIGURE 3-e)
**Profil du bilinguisme dans la fonction publique fédérale**
**- Selon la taille du ministère -**

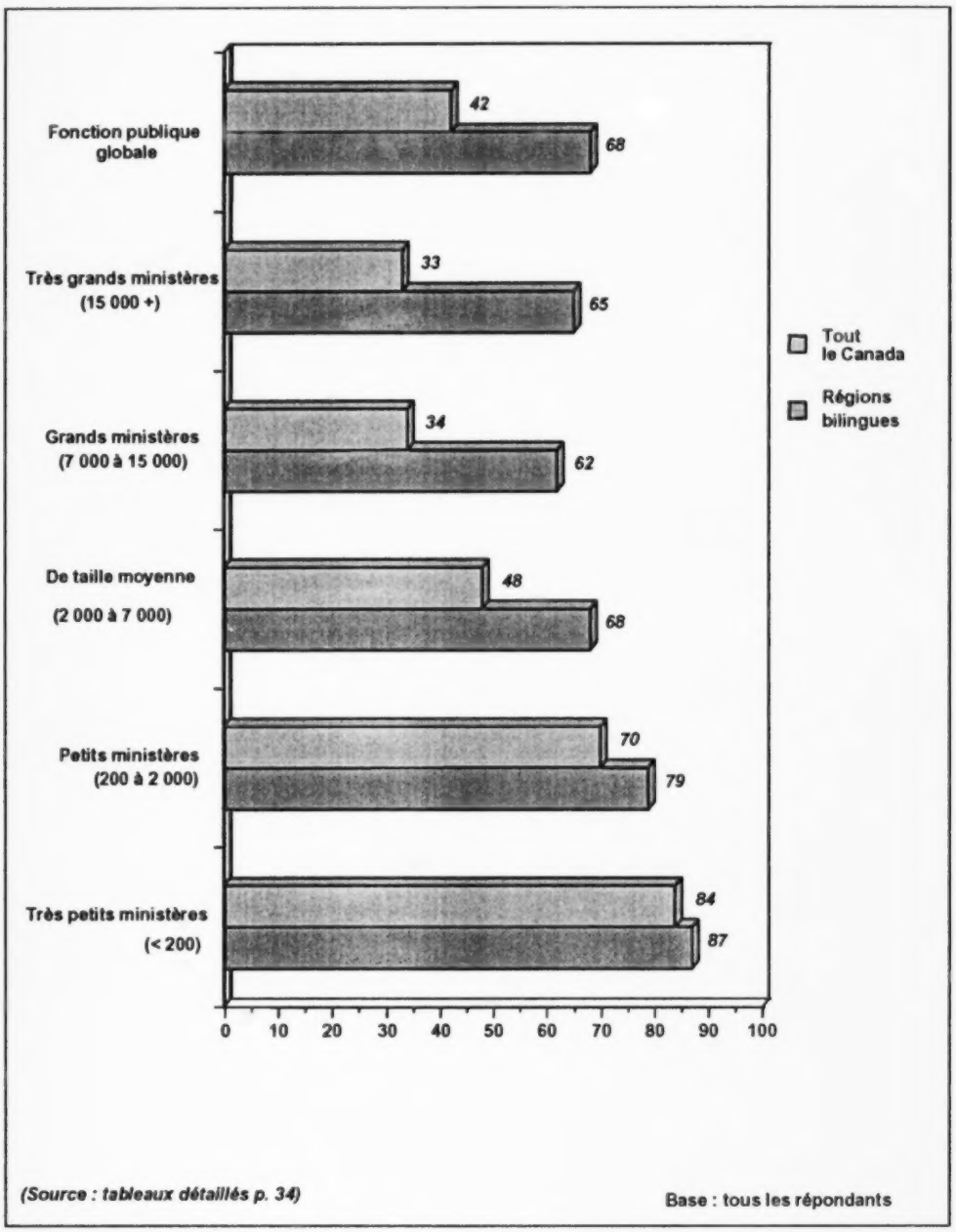


*(Source : tableaux détaillés p. 34)*

Base : tous les répondants

## B. PROFIL LINGUISTIQUE DU MILIEU DE TRAVAIL

### 1. Profil linguistique des collègues et du personnel

Dans les régions désignées bilingues pour la langue de travail, environ un superviseur, collègue ou employé subalterne sur cinq est unilingue.

Au Québec, dans les régions unilingues françaises, une importante majorité d'employés sont bilingues comparativement aux régions unilingues anglaises où une minorité du personnel est bilingue (60 % bilingues ou majoritairement bilingues contre 18 % dans les régions unilingues anglaises). Comme nous l'avons mentionné précédemment, le bilinguisme dans la fonction publique reflète la répartition de la population francophone.

(Voir la figure 4-a))

FIGURE 4-a)
**Profil linguistique des collègues**

| | Total des régions bilingues (2 411)* % | Total des régions unilingues anglaises (2 238)* % | Total de la région unilingue française (365)* % |
|---|---|---|---|
| **Le superviseur est :** | | | |
| bilingue | 79 | 21 | 74 |
| unilingue | 21 | 79 | 26 |
| **Les collègues sont :** | | | |
| tous bilingues | 32 | 7 | 24 |
| majoritairement bilingues | 46 | 11 | 36 |
| majoritairement unilingues | 18 | 44 | 34 |
| tous unilingues | 4 | 38 | 6 |
| **Les employés subalternes sont :** | | | |
| tous bilingues | 52 | 24 | 48 |
| majoritairement bilingues | 25 | 10 | 19 |
| majoritairement unilingues | 12 | 19 | 17 |
| tous unilingues | 11 | 47 | 16 |

* Exclut les réponses : ne sais pas, pas de superviseur, pas de collègues, pas d'employés subalternes

*(Source : tableaux détaillés p. 54, 63 et 66)*

La dualité linguistique s'applique également à la langue écrite et, dans l'ensemble, selon les fonctionnaires interviewés, 62 % des documents de travail reçus sont rédigés uniquement en anglais, 11 %, uniquement en français, et le reste, soit 27 %, dans les deux langues officielles. Toutefois, les politiques gouvernementales n'obligent pas que tous les documents soient produits et circulés dans les deux langues officielles; seuls les instruments de travail ou les documents qui seront distribués à grande échelle doivent être dans les deux langues.

La proportion de documents bilingues ne varie pas beaucoup à l'échelle nationale, allant de 40 % au Nouveau-Brunswick à 23 % dans les régions unilingues anglaises. Toutefois, la proportion de documents rédigés uniquement en anglais varie énormément, allant de 22 % à Montréal à 76 % dans les régions unilingues anglaises.

La plupart des fonctionnaires sont satisfaits de la proportion de documents rédigés en anglais, en français et dans les deux langues officielles qu'ils reçoivent. Le mécontentement le plus manifeste est exprimé dans les régions bilingues (17 % des fonctionnaires sont mécontents) où la proportion de documents rédigés uniquement en anglais pourrait être réduite au profit des documents rédigés uniquement en français ou dans les deux langues officielles. Même dans les régions unilingues françaises du Québec, les employés mécontents aimeraient qu'un plus grand nombre de documents soient rédigés dans les deux langues officielles (39 %).

Le traitement asymétrique des deux langues officielles se remarque dans la proportion de documents rédigés uniquement en français dans les régions unilingues anglaises (très rarement) et celle de documents rédigés uniquement en anglais (22 %) dans les régions unilingues françaises du Québec.

(Voir la figure 4-b))

FIGURE 4-b)
**Proportion de documents de travail reçus en anglais et en français**

| | Total (5 014) % | Total des régions bilingues (2 411) % | RCN (1 898) % | Montréal (265) % | N.-B. (148) % | Total des régions unilingues anglaises (2 238) % | Total de la région unilingue française (365) % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Profil linguistique des documents reçus** | | | | | | | |
| Anglais seulement | 62 | 55 | 60 | 22 | 53 | 76 | 22 |
| Français seulement | 11 | 14 | 10 | 46 | 7 | 1 | 51 |
| Dans les deux langues | 27 | 31 | 30 | 32 | 40 | 23 | 27 |
| Oui, satisfaits de ces proportions | 88 | 81 | 80 | 80 | 89 | 96 | 83 |
| Non, mécontents | 11 | 17 | 18 | 19 | 10 | 4 | 17 |
| **Proportions de documents rédigés en anglais et en français que les employés mécontents souhaiteraient :** | % | % | % | % | % | % | % |
| Anglais seulement | 36 | 32 | 35 | 13 | 17 | 73 | 14 |
| Français seulement | 27 | 27 | 26 | 35 | 17 | 10 | 47 |
| Dans les deux langues | 38 | 41 | 39 | 52 | 66 | 17 | 39 |

*(Source : tableaux détaillés p. 88, 89, 98 et 99)*

## 2. Environnement bilingue

Nous avons demandé aux fonctionnaires bilingues combien de temps ils passaient à parler chacune des langues officielles pendant leur journée de travail (sans tenir compte des interactions avec les membres du public, le cas échéant).

Les anglophones bilingues qui travaillent dans un environnement bilingue parlent français environ 14 % du temps, selon leurs estimations. Cependant, à Montréal, les anglophones bilingues passent plus de la moitié de leur temps à parler français.

Par ailleurs, les francophones bilingues passent près de la moitié de leur temps (43 %) à parler anglais lorsqu'ils se trouvent dans un environnement bilingue. Il est plus courant de s'exprimer en anglais dans le Nord et l'Est de l'Ontario (66 %), dans la région de la capitale nationale (54 %) et au Nouveau-Brunswick (43 %) qu'à Montréal (10 %).

La plupart des francophones bilingues (environ 80 %) sont satisfaits du temps qu'ils passent à parler anglais. À Montréal, la minorité de francophones mécontents (les autres 20 %) aimeraient parler un peu plus anglais.

Du côté des anglophones bilingues, la majorité d'entre eux sont satisfaits du temps passé à parler français (14 %), mais une minorité importante (environ un tiers) ne l'est pas. Parmi les mécontents (surtout dans la région de la capitale nationale et au Nouveau-Brunswick), certains aimeraient parler français trois fois plus qu'ils ne le font actuellement. Dans le Nord et l'Est de l'Ontario, les mécontents aimeraient pour leur part parler français quatre fois plus qu'ils ne le font actuellement.

(Voir les figures 5-a) et 5-b))

FIGURE 5-a)
**Pourcentage de temps que les anglophones bilingues travaillant dans un environnement bilingue passent à parler français**

| | Total des régions bilingues (1 125) % | RCN (1 007) % | Nord et Est de l'Ontario (38)* % | Montréal (22)* % | N.-B. (57)* % |
|---|---|---|---|---|---|
| ***Anglophones bilingues*** | | | | | |
| Pourcentage de temps passé à parler français | 14 | 13 | 6 | 62 | 10 |
| Oui, satisfaits du pourcentage de temps passé à parler français | 65 | 64 | 75 | 88 | 71 |
| | % | % | % | % | % |
| Pourcentage de temps que les mécontents aimeraient passer à parler français | 38 | 39 | 23 | 60 | 31 |

* Mise en garde : base restreinte

*(Source : tableaux détaillés p. 75)*

FIGURE 5-b)
**Pourcentage de temps que les francophones bilingues travaillant dans un environnement bilingue passent à parler anglais**

| | Total des régions bilingues (1 170) % | RCN (806) % | Nord et Est de l'Ontario (17)* % | Montréal (237) % | N.-B. (70) % |
|---|---|---|---|---|---|
| ***Francophones bilingues*** | | | | | |
| Pourcentage de temps passé à parler anglais | 43 | 54 | 66 | 10 | 43 |
| Oui, satisfaits du pourcentage de temps passé à parler anglais | 79 | 77 | 98 | 80 | 92 |
| | % | % | % | % | % |
| Pourcentage de temps que les mécontents aimeraient passer à parler anglais | 47 | 50 | 62 | 35 | 48 |

* Mise en garde : base restreinte

*(Source : tableaux détaillés p. 80)*

Dans les régions bilingues, les réunions se déroulent dans les deux langues officielles, et la plupart des fonctionnaires bilingues qui assistent à ces réunions sont très ou passablement à l'aise à l'égard de dualité linguistique des échanges. Toutefois, à Montréal, le degré d'aisance le plus élevé (« très à l'aise ») n'est pas aussi catégorique qu'ailleurs.

La plupart des francophones et des anglophones unilingues qui assistent à des réunions bilingues sont plutôt à l'aise avec des échanges bilingues; toutefois, environ une personne sur quatre n'est pas très à l'aise.

(Voir les figures 6-a) et 6-b))

FIGURE 6-a)

**Degré d'aisance dans les réunions bilingues tenues dans des régions bilingues**

| | Tous les répondants bilingues qui assistent à des réunions bilingues | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Total des régions bilingues (1 280) % | RCN (982) % | Montréal (88) % | N.-B. (66) % |
| **Degré d'aisance dans les réunions bilingues** | | | | |
| Très/assez à l'aise | 93 | 93 | 91 | 94 |
| Très à l'aise | 71 | 72 | 53 | 79 |
| Pas très/pas du tout à l'aise | 6 | 7 | 8 | 5 |

FIGURE 6-b)

**Degré d'aisance dans les réunions bilingues tenues dans des régions bilingues**

| | Tous les répondants unilingues qui assistent à des réunions bilingues | |
|---|---|---|
| | Anglophones unilingues (169) % | Francophones unilingues (33)* % |
| **Degré d'aisance dans les réunions bilingues** | | |
| Très/assez à l'aise | 73 | 73 |
| Très à l'aise | 21 | 12 |
| Pas très/pas du tout à l'aise | 26 | 24 |

* Mise en garde : base restreinte

*(Source : tableaux détaillés p. 114, 117 et 120)*

Les francophones des régions bilingues se plaignent depuis longtemps que les réunions bilingues se passent davantage en anglais qu'en français. Les perceptions semblent confirmer ce constat, car les estimations provenant de trois sources différentes (bilingues, francophones unilingues et anglophones unilingues) indiquent qu'environ un tiers du temps est consacré à parler français et les deux tiers du temps à parler anglais dans les réunions bilingues tenues dans les régions bilingues.

Même à Montréal où le français a plus de poids que dans la RCN par exemple, seulement 40 % des réunions bilingues se déroule en français, d'après les répondants bilingues.

FIGURE 7
**Proportion du temps accordé à l'anglais et au français dans les réunions bilingues tenues dans les régions bilingues**

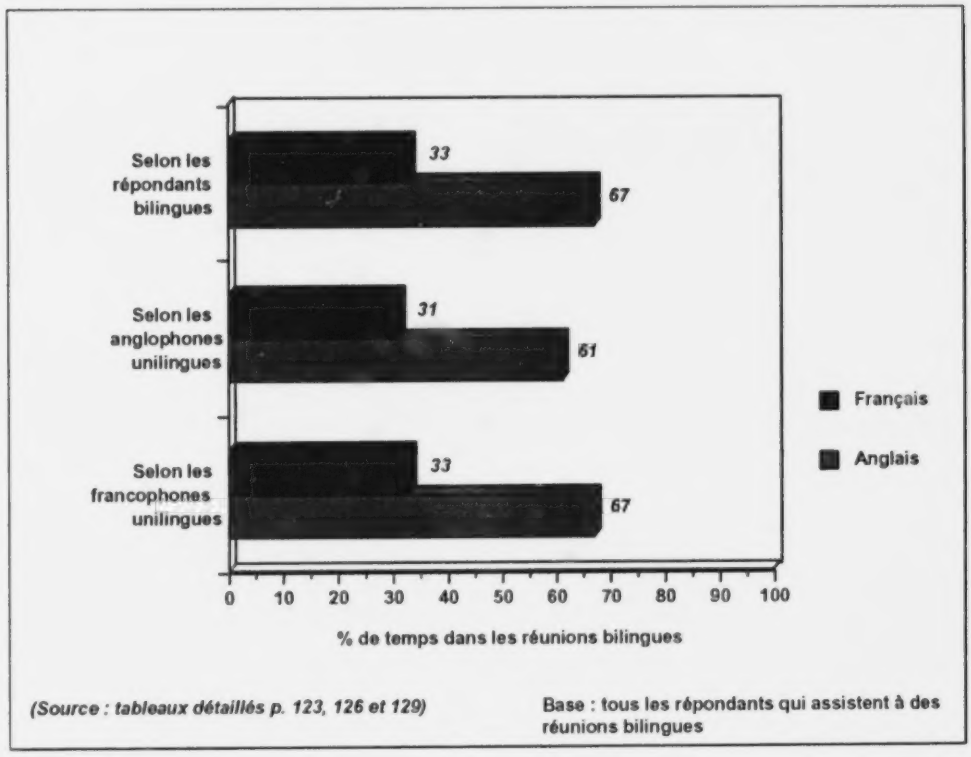


*(Source : tableaux détaillés p. 123, 126 et 129)*

Base : tous les répondants qui assistent à des réunions bilingues

Pour déterminer l'importance relative des deux langues officielles, nous avons demandé à tous les fonctionnaires bilingues d'évaluer la proportion de documents qu'ils rédigent dans chacune des deux langues. Dans l'ensemble, 30 % des documents sont rédigés en français et 70 %, en anglais. Les proportions sont inversées à Montréal où le français prédomine (72 %). Même dans les régions unilingues françaises du Québec, 32 % des documents sont préparés en anglais.

(Voir la figure 8-a))

FIGURE 8-a)
**Proportion des documents de travail rédigés en anglais et en français par les répondants bilingues**
**- Par région -**

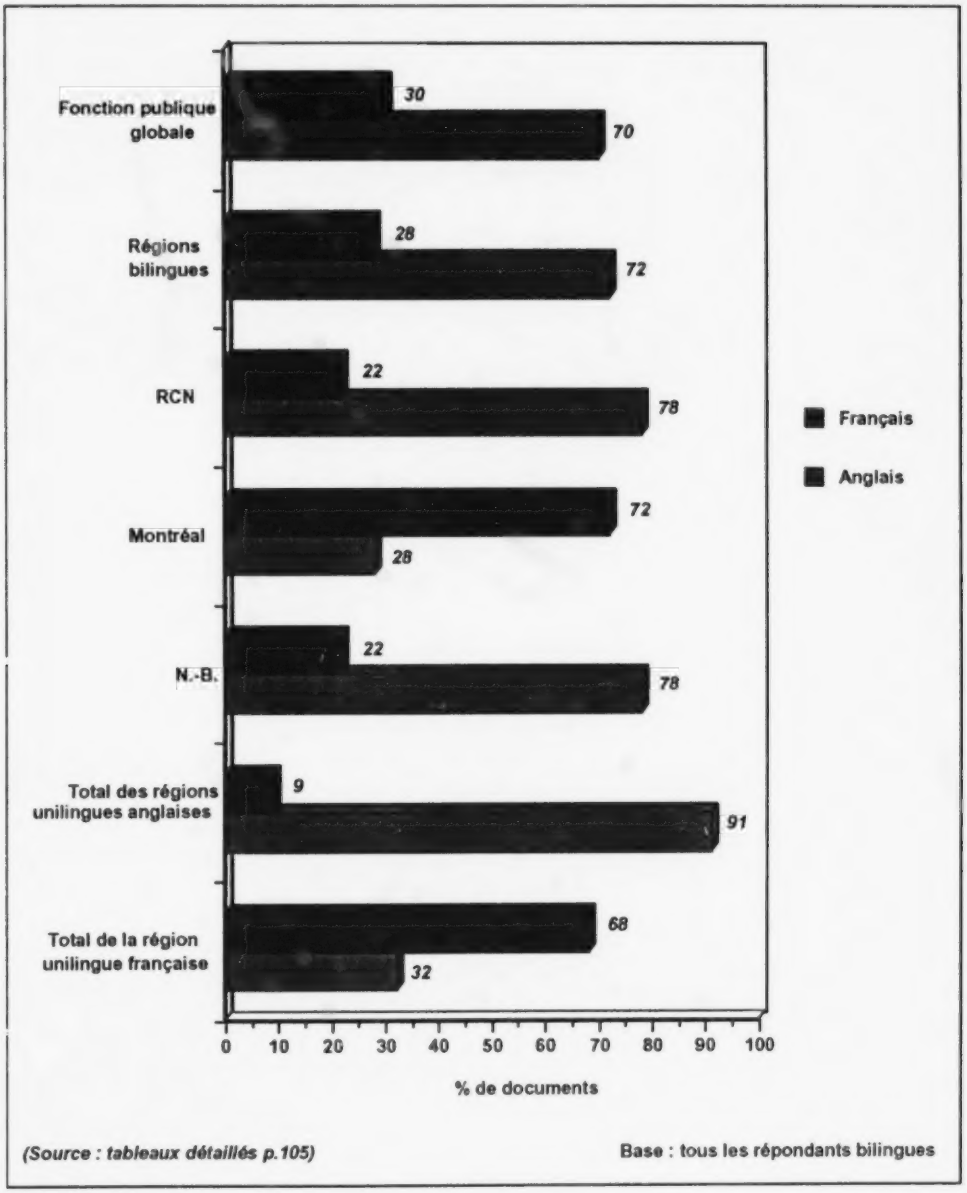


*(Source : tableaux détaillés p.105)*

Base : tous les répondants bilingues

Les exigences linguistiques des postes qu'occupent les fonctionnaires dictent la langue dans laquelle les documents sont rédigés par les employés bilingues. Pour les postes désignés anglais essentiel, presque tous les documents sont rédigés en anglais (96 %) et pour les postes désignés français essentiel, les documents sont surtout rédigés en français (80 %), mais l'anglais est nettement présent (20 %). Dans les postes bilingues, la majorité des documents sont préparés en anglais (62 %).

Dans l'optique des catégories d'emploi, les fonctionnaires bilingues de la catégorie Exploitation rédigent la majorité de leurs documents en français (55 %). Cette catégorie est la seule où le français arrive en tête.

(Voir la figure 8-b))

FIGURE 8-b)

**Proportion de documents de travail rédigés en anglais et en français par les répondants bilingues – Selon les exigences linguistiques des postes et la catégorie professionnelle –**

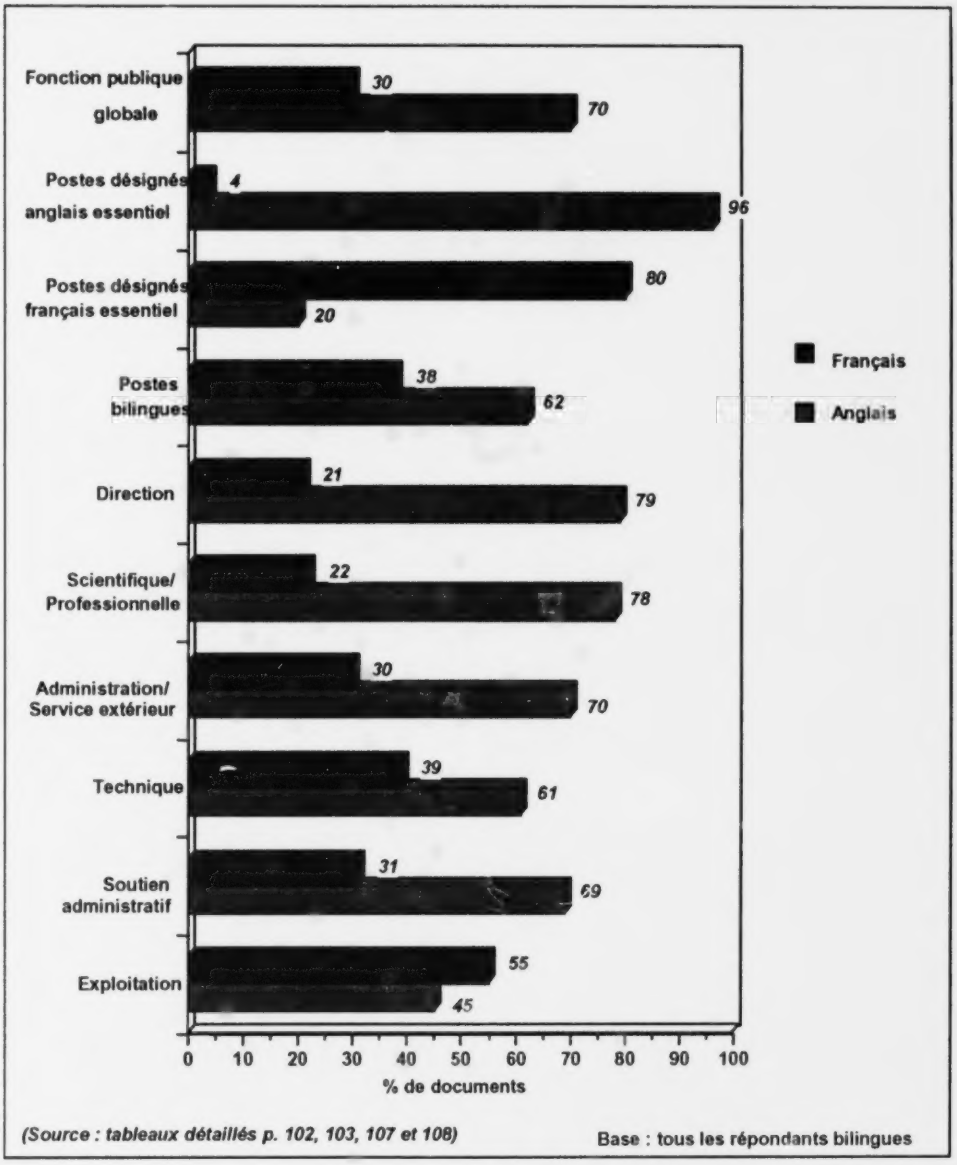


*(Source : tableaux détaillés p. 102, 103, 107 et 108)*

Base : tous les répondants bilingues

## C. CONNAISSANCE DES POLITIQUES RELATIVES AUX LANGUES OFFICIELLES

### 1. Connaissance des politiques

De façon générale, les francophones prétendent connaître beaucoup mieux les politiques relatives aux langues officielles que les anglophones, qu'ils travaillent dans une région unilingue ou bilingue. Dans les faits et comme nous le verrons, ce n'est pas vraiment le cas.

(Voir la figure 9-a))

FIGURE 9-a)

**Auto-évaluation des connaissances des fonctionnaires à l'égard des politiques dictées par la *Loi sur les langues officielles***
**- Par région -**

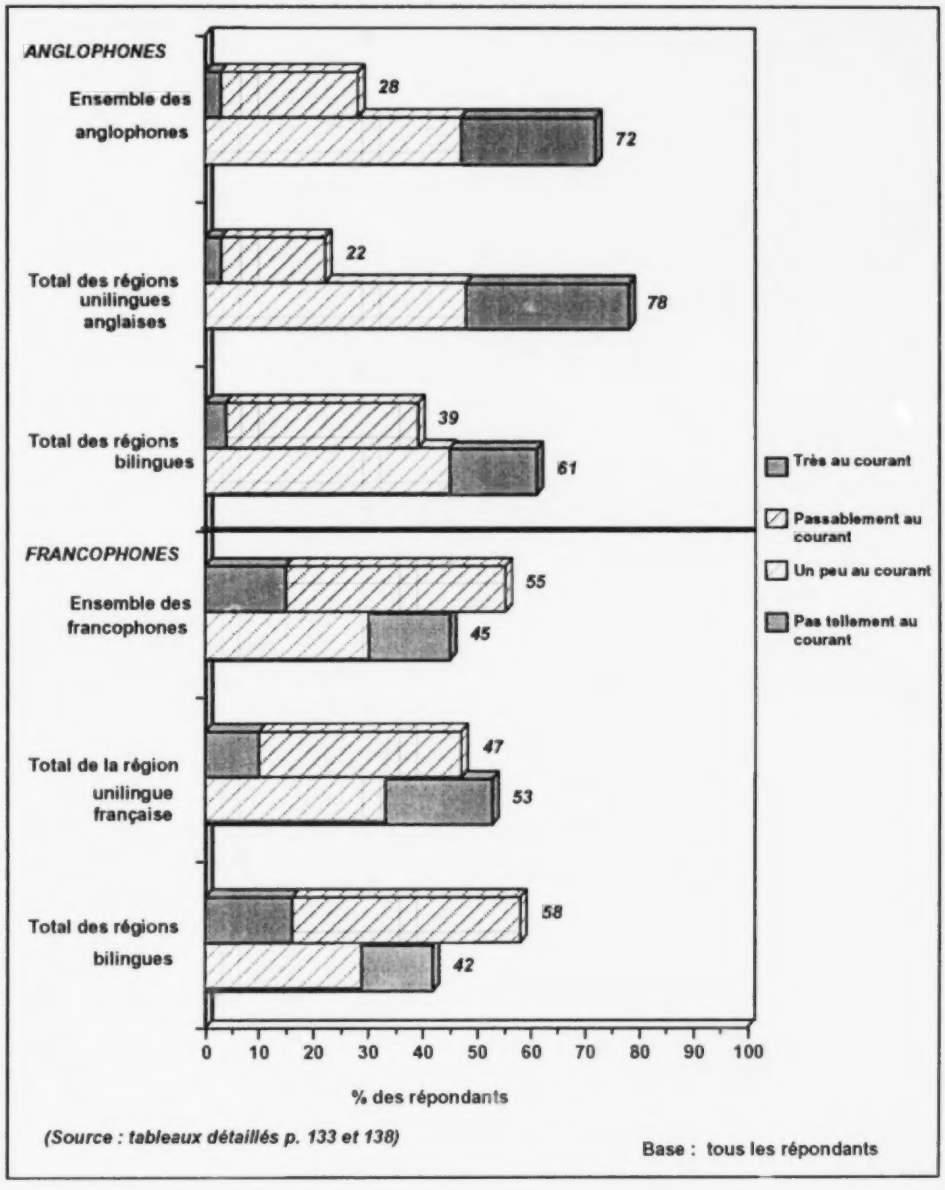


*(Source : tableaux détaillés p. 133 et 138)*

Base : tous les répondants

Dans la catégorie Direction, il n'y a pas beaucoup d'écart entre les anglophones et les francophones en ce qui touche la connaissance déclarée des politiques relatives aux langues officielles. Ce n'est pas le cas des autres catégories d'employés où l'écart est important, allant jusqu'à 40 points dans la catégorie Exploitation.

(Voir la figure 9-b))

FIGURE 9-b)

**Auto-évaluation des connaissances des fonctionnaires à l'égard des politiques dictées par la *Loi sur les langues officielles***
**- Par catégorie professionnelle -**

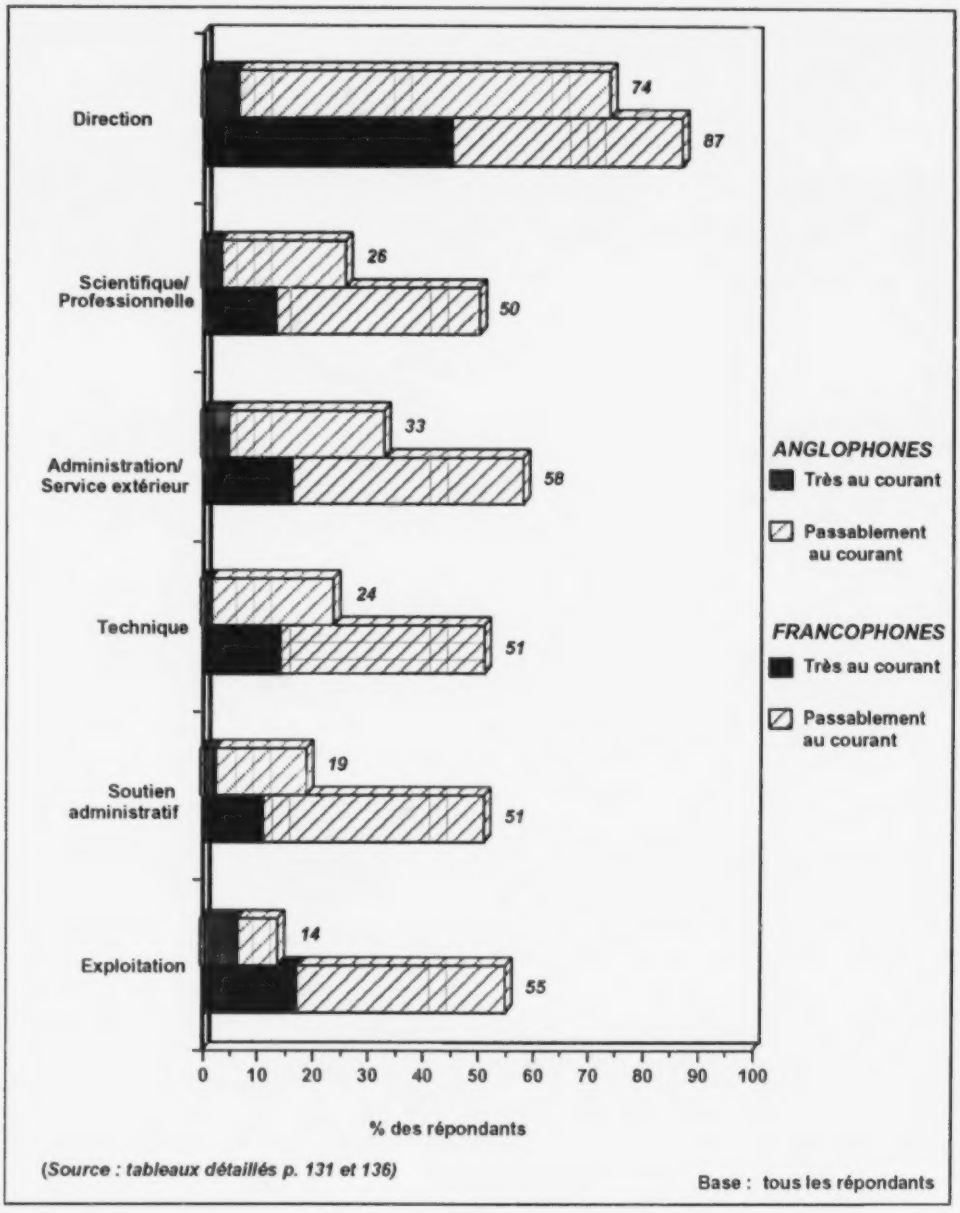


*(Source : tableaux détaillés p. 131 et 136)*

Base : tous les répondants

L'écart entre les anglophones et les francophones en ce qui concerne les connaissances déclarées des politiques relatives aux langues officielles ne diminue que dans les très petits ministères (<200 employés), sans doute parce que ces ministères offrent un environnement de travail très bilingue et comptent un grand nombre de postes bilingues. Même dans les petits ministères (200 à 2 000 employés) où, comme nous l'avons précisé précédemment, la proportion d'employés bilingues est plus élevée que dans les grands ministères, l'écart entre les anglophones et les francophones demeure important (38 % des anglophones se disent très au courant/passablement au courant contre 62 % des francophones).

(Voir la figure 9-c))

FIGURE 9-c)

**Auto-évaluation des connaissances des fonctionnaires à l'égard des politiques dictées par la *Loi sur les langues officielles***
**- Selon la taille du ministère -**

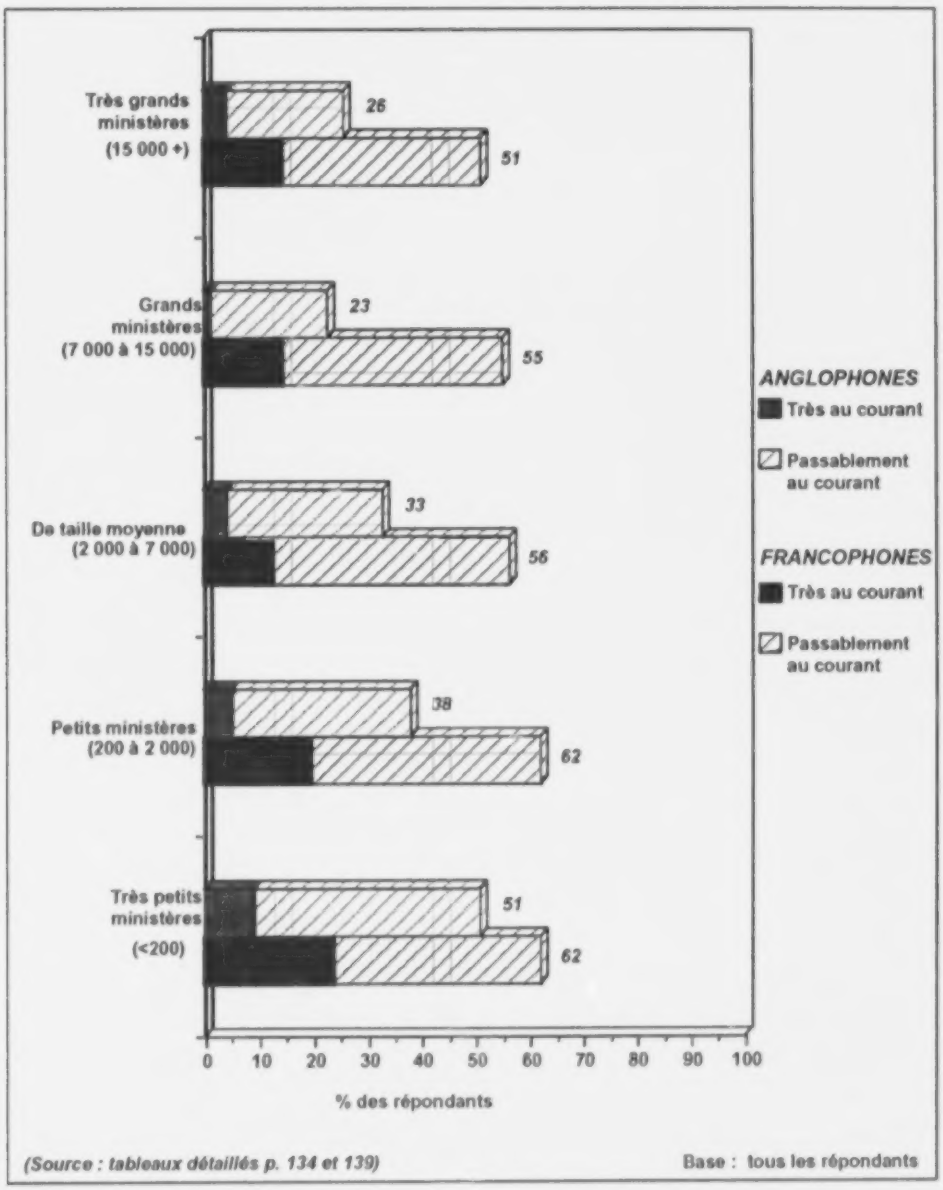


*(Source : tableaux détaillés p. 134 et 139)*

Base : tous les répondants

La plupart des fonctionnaires ont acquis leurs connaissances des politiques relatives aux langues officielles en lisant les politiques ou les bulletins que leur envoie leur employeur. Ils sont également nombreux à s'être informés « de bouche à oreille ». Une importante minorité n'a rien fait de particulier et a probablement acquis ses connaissances par osmose, au contact d'autrui.

Comme le montre la figure qui suit, les fonctionnaires qui occupent un poste de direction ont appris à connaître les politiques en les lisant ou en participant à des réunions ou activités dans une plus grande proportion que les autres employés. Ce constat est probablement conforme à la nature des fonctions qu'exercent les titulaires de postes de direction.

(Voir la figure 10)

FIGURE 10
**Mode d'acquisition des connaissances à l'égard des politiques dictées par la *Loi sur les langues officielles***

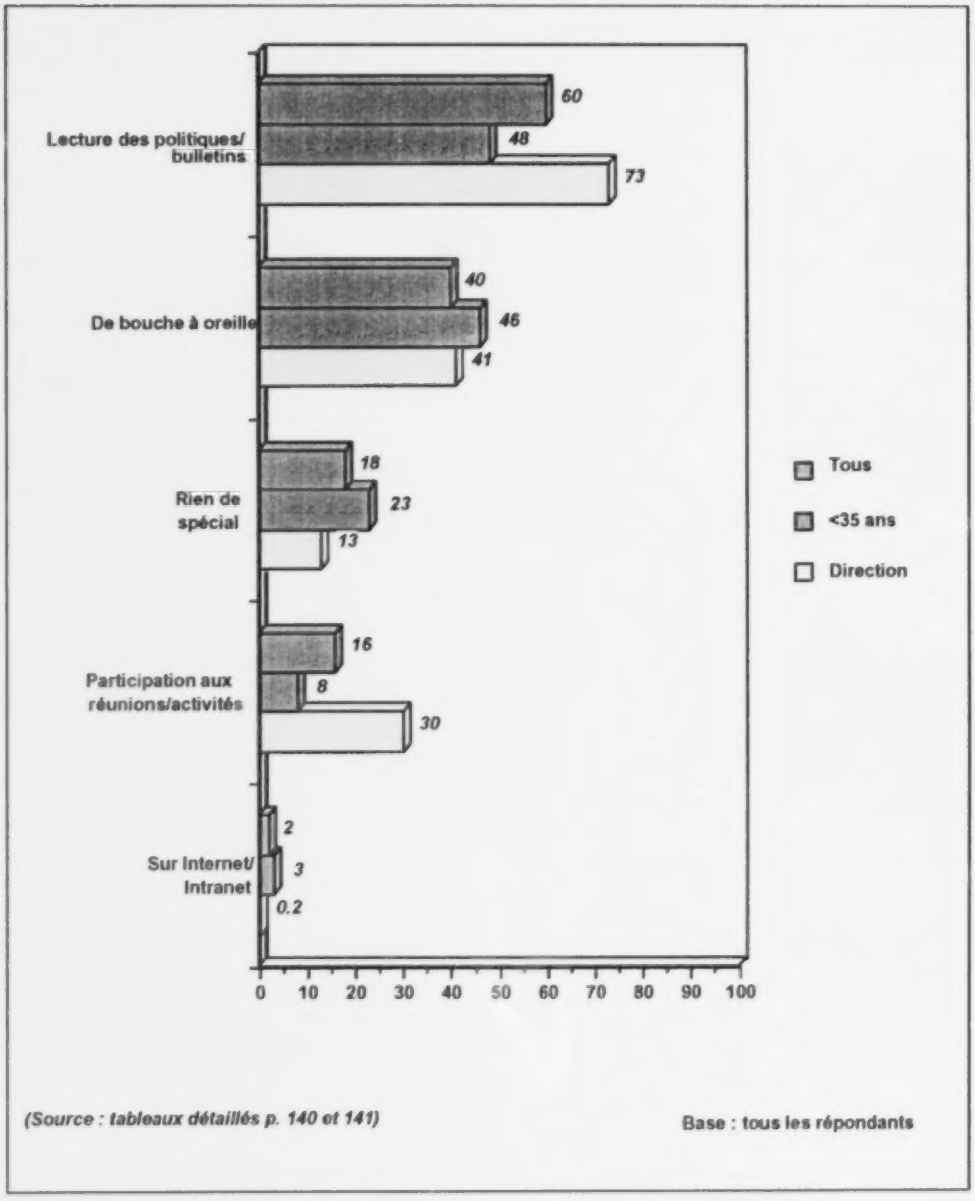


*(Source : tableaux détaillés p. 140 et 141)*

Base : tous les répondants

## 2. Vérification des connaissances à l'égard des politiques relatives aux langues officielles

Bien que de nombreux répondants aient déclaré connaître les politiques relatives aux langues officielles, un des objectifs de l'étude consistait à quantifier la mesure dans laquelle les politiques avaient été bien comprises et assimilées au fil des ans. Ainsi, pour mesurer les connaissances réelles que les fonctionnaires avaient acquises, huit énoncés de politique ont fait l'objet d'un test vrai-faux au cours duquel nous avons demandé aux répondants d'évaluer chaque énoncé (trois étaient vrais et cinq étaient faux).

Même après de nombreuses années d'application, les politiques relatives aux langues officielles suscitent toujours de nombreuses impressions inexactes, et les fonctionnaires fédéraux en ont une connaissance imparfaite. Dans le tableau qui suit, les huit énoncés de politique ont été classés dans un ordre décroissant en fonction des réponses incorrectes recueillies. Les deux premiers énoncés, qui ont suscité un grand nombre de réponses incorrectes, se rapportent à l'offre active de services bilingues par les fonctionnaires. Le client n'a pas à demander un service dans la langue de son choix, c'est à l'organisme d'offrir ce choix. La plupart des répondants n'en étaient pas conscients, y compris la plupart des titulaires de postes bilingues.

À l'égard du deuxième énoncé dont le classement est à peu près identique au premier, la plupart des fonctionnaires semblent penser que des services bilingues doivent être offerts dans ***tous*** les bureaux partout au pays. De fait, le service bilingue est offert couramment dans les bureaux ***désignés*** d'un bout à l'autre du pays.

Enfin, pour ce qui est des énoncés ayant suscité le plus grand nombre de réponses incorrectes, la plupart des fonctionnaires (plus de 70 %) ont l'impression qu'ils ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent, alors que ce n'est le cas que dans les régions désignées bilingues pour la langue de travail (Nord et Est de l'Ontario, RCN, Montréal, quelques régions du Québec et le Nouveau-Brunswick).

Les autres énoncés de politique présentés aux fonctionnaires n'ont pas suscité autant de réponses incorrectes que les trois premiers, bien qu'elles aient été assez nombreuses. Par exemple, nombre de fonctionnaires pensent que « les politiques linguistiques permettent aux superviseurs de déterminer la langue de travail ». Même en ce qui touche ce que nous pouvons considérer comme le principal objectif des politiques, soit mettre le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique, certains répondants, la plupart francophones, pensaient que c'était faux.

Nous avons vu précédemment que les francophones déclaraient mieux connaître les politiques relatives aux langues officielles que leurs homologues anglophones. Toutefois, lorsque nous avons vérifié leurs connaissances au moyen des huit énoncés, les francophones avaient davantage tendance à donner des réponses incorrectes que les anglophones pour à peu près chacun des énoncés.

Les exigences linguistiques des postes ont une influence intéressante sur les évaluations. En effet, les fonctionnaires occupant des postes bilingues s'en tirent mieux que ceux qui occupent des postes désignés essentiellement français, et ce malgré le fait que la majorité des employés occupant des postes bilingues déclarent le français comme première langue officielle.

(Voir la figure 11)

FIGURE 11
**Vérification des connaissances à l'égard de huit aspects des politiques linguistiques**

| | Première langue officielle | | Exigences linguistiques des postes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Classement des énoncés selon la proportion des réponses *incorrectes*** | Anglais (3 403) % | Français (1 646) % | Anglais (2 656) % | Français (230) % | Bilingue (1 967) % |
| Il incombe au client d'exiger le service dans la langue de son choix (faux). **% ont répondu « vrai »** | 76 | 85 | 78 | 91 | 77 |
| Le gouvernement fédéral doit offrir le service au public dans les deux langues dans tous les bureaux à travers le pays (faux). **% ont répondu « vrai »** | 76 | 77 | 78 | 81 | 71 |
| Tous les employés, qu'ils soient francophones ou anglophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent (faux). **% ont répondu « vrai »** | 75 | 69 | 73 | 68 | 75 |
| Le but des politiques linguistiques est de s'assurer que la majorité des emplois dans la fonction publique sont bilingues (faux). **% ont répondu « vrai »** | 29 | 40 | 28 | 36 | 38 |
| Les politiques du gouvernement en matière linguistique permettent aux superviseurs de déterminer la langue officielle qui sera utilisée dans une unité de travail (faux). **% ont répondu « vrai »** | 21 | 33 | 23 | 44 | 25 |
| Au Canada, certaines régions sont désignées comme étant bilingues quant à la langue de travail dans la fonction publique (vrai). **% ont répondu « faux »** | 18 | 16 | 19 | 16 | 15 |
| L'un des buts principaux de la politique linguistique dans la fonction publique est de garantir l'égalité en matière d'emploi autant pour les Canadiens de langue française que pour ceux de langue anglaise (vrai). **% ont répondu « faux »** | 17 | 14 | 16 | 10 | 16 |
| Les politiques du gouvernement fédéral sont conçues afin de mettre le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique (vrai). **% ont répondu « faux »** | 7 | 17 | 7 | 24 | 13 |

*(Source : tableaux détaillés p. 165 et 166)*

## 3. Connaissances réelles par rapport aux connaissances déclarées

Pour vérifier les connaissances déclarées à l'égard des politiques relatives aux langues officielles par rapport aux connaissances réelles, nous avons classé les énoncés en fonction des réponses correctes obtenues et les avons comparé aux réponses données lors de l'auto-évaluation des connaissances.

Comme le montrent clairement les résultats, les niveaux variables des connaissances déclarées n'ont pas donné de résultats très différents d'un groupe à l'autre. Les répondants ayant déclaré mieux connaître les politiques ne possèdent pas, en réalité, une connaissance supérieure des politiques selon les huit énoncés qui leur ont été présentés. Ceux qui ont prétendu ne pas beaucoup connaître les politiques ont donné essentiellement les mêmes réponses que tous les autres.

(Voir la figure 12)

FIGURE 12
**Vérification des connaissances à l'égard de huit aspects des politiques linguistiques**

| | Degré de connaissance des politiques | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Classement des énoncés selon la proportion de réponses *correctes*** | Total (5 014) % | Très au courant (353) % | Passablement au courant (1 509) % | Un peu au courant (2 074) % | Pas tellement au courant (1 071) % |
| Les politiques du gouvernement fédéral sont conçues afin de mettre le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique (vrai). **% ont répondu « vrai »** | 87 | 88 | 89 | 88 | 83 |
| L'un des buts principaux de la politique linguistique dans la fonction publique est de garantir l'égalité en matière d'emploi autant pour les Canadiens de langue française que pour ceux de langue anglaise (vrai). **% ont répondu « vrai »** | 81 | 85 | 81 | 82 | 78 |
| Au Canada, certaines régions sont désignées comme étant bilingues quant à la langue de travail dans la fonction publique (vrai). **% ont répondu « vrai »** | 79 | 83 | 80 | 78 | 79 |
| Les politiques du gouvernement en matière linguistique permettent aux superviseurs de déterminer la langue officielle qui sera utilisée dans une unité de travail (faux). **% ont répondu « faux »** | 65 | 62 | 70 | 64 | 60 |
| Le but des politiques linguistiques est de s'assurer que la majorité des emplois dans la fonction publique sont bilingues (faux). **% ont répondu « faux »** | 60 | 59 | 63 | 59 | 59 |
| Tous les employés, qu'ils soient francophones ou anglophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent (faux). **% ont répondu « faux »** | 23 | 26 | 22 | 23 | 25 |
| Le gouvernement fédéral doit offrir le service au public dans les deux langues dans tous les bureaux à travers le pays (faux). **% ont répondu « faux »** | 22 | 27 | 25 | 19 | 22 |
| Il incombe au client d'exiger le service dans la langue de son choix (faux). **% ont répondu « faux »** | 18 | 22 | 22 | 16 | 16 |

## 4. Équité des politiques relatives aux langues officielles

Pour qu'elles soient efficaces, les politiques doivent être considérées comme justes et, dans l'ensemble, environ 70 % des fonctionnaires considèrent qu'elles le sont. Cela veut dire que 30 % ne sont pas de cet avis. À l'échelle régionale, le sentiment que les politiques ne sont pas justes est plus répandu en Alberta, en Ontario, dans la région de la capitale nationale, à Québec et dans les provinces de l'Atlantique (à l'exception du Nouveau-Brunswick).

(Voir la figure 13)

FIGURE 13
**Opinion sur l'équité des politiques relatives aux langues officielles**

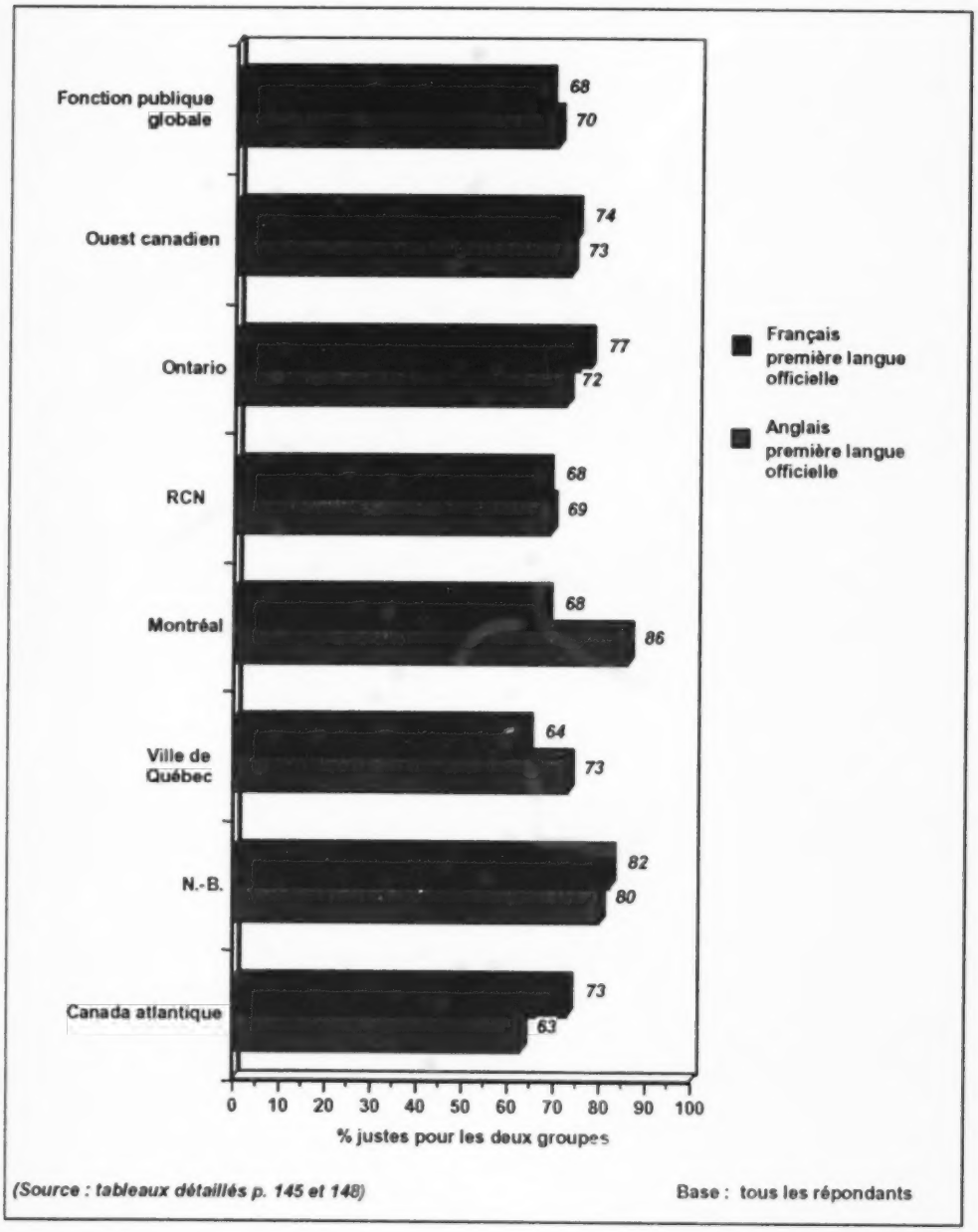


*(Source : tableaux détaillés p. 145 et 148)*

Base : tous les répondants

Parmi ceux qui pensent que les politiques ne sont pas justes, les anglophones sont d'avis que les politiques relatives aux langues officielles défavorisent les anglophones (64 %), tandis que les francophones pensent qu'elles sont défavorables aux francophones (87 %).

À la question de savoir qu'elle était la principale raison de cette iniquité, nous avons constaté que les francophones répondaient : « en réunion l'anglais prédomine bien que la majorité soit francophone ». Comme nous l'avons vu précédemment, c'est tout à fait le cas lorsque nous examinons la proportion du temps consacré à parler français et anglais dans les réunions bilingues.

Du côté anglophone, le sentiment d'injustice en dit peu sur les pratiques discriminatoires (« l'exigence est peu élevée pour l'autre langue officielle », « on nous force à apprendre l'autre langue », etc).

(Voir la figure 14)

FIGURE 14
**Les politiques relatives aux langues officielles sont injustes**

| | Sentiment que les politiques sont injustes et première langue officielle | |
|---|---|---|
| | Anglais (476) % | Français (355) % |
| Défavorables aux anglophones | 64 | 8 |
| Défavorables aux francophones | 14 | 87 |
| Défavorables aux deux groupes | 22 | 4 |

| | Défavorables aux anglophones (302) % | Défavorables aux francophones (310) % | |
|---|---|---|---|
| ***Principale raison invoquée*** | | | ***Principale raison invoquée*** |
| L'autre langue est peu exigée dans notre domaine. | 14 | 27 | En réunion, l'anglais prédomine bien que la majorité soit francophone. |
| On nous force à apprendre l'autre langue. | 13 | 26 | On exige le bilinguisme des francophones / les francophones doivent parler l'anglais et non l'inverse. |
| Recrutement discriminatoire/peu de postes offerts aux anglophones | 12 | 10 | Plus de postes pour anglophones unilingues que pour francophones unilingues |
| Si vous n'êtes pas bilingue, vous n'allez pas très loin. | 9 | 9 | Les notes de service/rapports sont souvent rédigés en anglais. |
| Traduire les documents dans les deux langues est une perte de temps. | 9 | 6 | Il existe des règles, mais elles ne sont pas appliquées. |

*(Source : tableaux détaillés p. 149 à 151, 157 à160)*

# D. ATTITUDES À L'ÉGARD DES POLITIQUES LINGUISTIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

## 1. Analyse par segmentation

Un objectif important de l'étude consistait à évaluer les attitudes des fonctionnaires à l'égard de la dualité linguistique. L'étude ne visait pas uniquement à mesurer les attitudes. Il a fallu classifier les données, ce qui a posé un grand défi pour les chercheurs. Pour résoudre le problème de réduction et de classification des données, nous avons utilisé une technique statistique pour segmenter notre population échantillon en groupes homogènes à l'aide d'un procédé appelé l'analyse par grappes, qui fait partie de la taxonomie numérique. L'analyse par segments a pour objectif de regrouper les répondants qui présentent le même profil. Trois ensembles de données ont servi à la segmentation : les huit énoncés soumis au test vrai-faux pour évaluer la connaissance des politiques relatives aux langues officielles, les 12 expressions d'attitude à l'égard du bilinguisme dans la fonction publique*, ainsi que les six expressions d'attitude concernant la communauté en situation minoritaire dans sa province.

Étant donné que certaines données étaient dichotomiques (c.-à-d. en format vrai-faux) et que d'autres étaient évaluées d'après une échelle (par rapport à un énoncé), les données sur les attitudes ont été recodées dans une forme dichotomique compatible. Des liens entre tous les appariements ont été établis pour déterminer les redondances éventuelles au sein des concepts sous-jacents. Aucune redondance n'a été trouvée; par conséquent, toutes les mesures ont été incluses dans l'analyse par grappes. L'analyse par segments donne plusieurs solutions. Chacune a été examinée et la solution des sept segments a été jugée la plus significative sur le plan statistique. Dans les tableaux récapitulatifs qui présentent les résultats, le degré de concordance avec l'énoncé tient lieu de moyenne pour l'échantillon, et la valeur indice pour chaque énoncé, dans chaque segment, est calculée puis comparée à la moyenne établie pour l'échantillon. Ainsi, un score indice de 141, par exemple, représente 141 % de la moyenne établie pour l'échantillon (par exemple, par rapport à une moyenne de 25 % pour l'échantillon, un score indice de 141 dans une grappe donne une valeur de 35 pour la segment).

* Deux autres énoncés ont été présentés aux répondants bilingues seulement, mais n'ont pas été utilisés pour la segmentation car ils n'ont pas été soumis à tous les répondants.

Chaque segment a été analysée par rapport à ces trois ensembles de données, et une typologie en a été tirée. Puis, selon la typologie établie, nous avons donné un nom à chaque segment qui reflète l'idée centrale de l'ensemble des croyances, tous les segments étant homogènes en ce qui touche les connaissances et les attitudes en matière de langues officielles. Il faut toutefois rappeler aux lecteurs que l'attribution d'un nom aux segments est subjective et n'a rien d'une science objective.

**Segment 1 — 16,9 % des répondants**
**« Les optimistes exubérants »**

Bien qu'il soit moins bilingue que l'ensemble des fonctionnaires, ce groupe donne son consentement sans réserve aux politiques relatives aux langues officielles et a une attitude positive et proactive. Il est en faveur du bilinguisme et est d'avis qu'il faudrait le promouvoir dans la fonction publique. Les membres du groupe sont satisfaits de la façon dont les politiques linguistiques les touchent personnellement et seraient prêts à promouvoir le bilinguisme au sein de leur milieu de travail. Ils croient en la bonne foi des intervenants et, d'après eux, les problèmes linguistiques peuvent se résoudre de façon satisfaisante pour toutes les parties en cause. En ce qui touche les communautés linguistiques en situation minoritaire dans leur province, les membres du groupe sont d'avis que tout va bien, que leur avenir n'est pas menacé, que le gouvernement fédéral leur offre un service dans leur langue et qu'il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral en fasse davantage.

En ce qui touche les variables descriptives, nous constatons que comparativement à la collectivité des fonctionnaires, ce groupe compte proportionnellement plus d'anglophones (première langue officielle), que ses membres occupent un plus grand nombre de postes désignés soit anglais essentiel soit français essentiel et qu'ils sont un peu plus jeunes. Ils proviennent de l'Ouest canadien et du Québec et travaillent davantage pour des ministères de grande ou de très grande taille. Ils sont un peu plus nombreux dans la catégorie Scientifique/Professionnelle. Ils appartiennent aux communautés linguistiques en situation majoritaire dans les régions où leur propre langue est la langue de travail.

**Segment 2 — 10,7 % des répondants**
**« Les sceptiques en matière de langues officielles »**

Parmi les sept groupes, les sceptiques sont le groupe le moins bilingue et le plus anglophone. Ses membres se montrent plutôt négatifs à l'égard du bilinguisme qui, d'après eux, ne favorise pas l'unité - c'est une perte d'argent et cela crée des tensions pour ceux et celles qui ne parlent pas l'autre langue. De fait, l'opinion « le français seulement au Québec et l'anglais partout ailleurs » résume parfaitement leur point de vue. En ce qui touche leur communauté, ils ne croient pas que la langue de la minorité soit menacée et ne sont certainement pas d'avis que le gouvernement fédéral devrait faire davantage. Parmi tous les groupes, c'est celui qui s'est montré le moins favorable à l'idée qu'il est important que les employés de la fonction publique servent le public dans les deux langues officielles.

Sur le plan démographique, ce groupe se compose presque uniquement d'anglophones (première langue officielle), pour la plupart des hommes d'âge mûr (45 ans et plus). Ils proviennent de l'Ouest canadien, en particulier de la Colombie-Britannique, et de l'Ontario. Ils sont un peu plus nombreux à occuper des postes dans la catégorie Technique comparativement à l'ensemble des fonctionnaires.

Par ailleurs, leurs connaissances des politiques relatives aux langues officielles, vérifiées au moyen du test vrai-faux, ne diffèrent par beaucoup de celles de l'ensemble des fonctionnaires.

**Grappe 3 — 17,4 % des répondants**
**« Les enfants de la société juste »**

Bien que parmi les sept groupes ce groupe ne soit pas le plus bilingue, plus de la moitié de ses membres sont bilingues et ont une opinion très positive des avantages qu'apporte la dualité linguistique Le bilinguisme est favorable à l'unité nationale et, d'après eux le gouvernement fédéral devrait faire davantage. Ils sont généralement satisfaits de la façon dont les politiques relatives aux langues officielles les touchent personnellement et pensent qu'il serait bon de permettre aux fonctionnaires de travailler dans leur première langue officielle. Selon eux, l'offre active par l'entremise d'un accueil bilingue est un aspect important.

Ils ne pensent pas que la communauté en situation minoritaire dans leur province est menacée, mais croient que le gouvernement fédéral devrait faire davantage. Selon eux, la communauté linguistique en situation minoritaire reçoit effectivement des services fédéraux dans sa langue au même titre que le groupe majoritaire. D'après eux, la situation des communautés linguistiques en situation minoritaire s'est améliorée au cours des 10 dernières années.

La connaissance des politiques linguistiques des membres de ce groupe est un peu obscure sur certains points. Ils sont nombreux à penser que les superviseurs peuvent déterminer la langue de travail et croient ***tous*** que l'objectif des politiques linguistiques est de rendre la majorité des postes de la fonction publique bilingues.

Ce groupe compte une proportion beaucoup plus élevée de francophones que les effectifs de la fonction publique globale. Du point de vue démographique, il compte davantage de femmes âgées de moins de 35 ans et ayant moins de 10 ans de service. Près de la moitié de ses membres travaillent dans la RCN, soit la proportion la plus élevée de tous les groupes. Du point de vue professionnel, les membres de ce groupe sont nombreux à appartenir à la catégorie du Soutien administratif, et ils sont proportionnellement moins nombreux dans les catégories Direction, Scientifique/Professionnelle et Administration/Service extérieur.

**Segment 4 – 12 % des répondants**
**« Les professionnels des langues officielles »**

Ce groupe se distingue de deux façons : il possède une connaissance supérieure et plus étendue des politiques relatives aux langues officielles, selon le test vrai-faux, et la majorité de ses membres appartiennent aux catégories Direction, Scientifique/Professionnelle et Administration/Service extérieur. Les membres de ce groupe sont bien informés, mais ils ne sont pas désabusés, et pensent que le bilinguisme et sa promotion dans la fonction publique sont un aspect positif qui en vaut la peine. Par ailleurs, ce ne sont pas des optimistes béats, et ils ne sont pas certains que le gouvernement fédéral offre le même service aux groupes minoritaires qu'aux groupes majoritaires. En outre, ils sont proportionnellement plus nombreux à penser que l'avenir de la minorité linguistique dans leur province est menacé, et la plupart

d'entre eux sont d'avis que le gouvernement fédéral devrait faire davantage en faveur des communautés linguistiques en situation minoritaire dans leur province.

Contrairement à la fonction publique globale, plus de la moitié du groupe se compose d'hommes; la moitié de ce groupe travaillent dans la RCN et une proportion importante, dans les provinces de l'Atlantique. Un nombre disproportionné des membres du groupe sont des hommes âgés entre 45 et 54 ans.

**Segment 5 — 17,4 % des répondants**
**« Les interventionnistes à l'esprit positif »**

Ce groupe a une opinion très positive des avantages qu'apportent les politiques du gouvernement en matière de bilinguisme. D'après lui, elles ne sont pas une perte de temps ni d'argent, et elles favorisent vraiment l'unité nationale et un sens d'appartenance. La plupart des membres de ce groupe ne sont pas d'accord pour dire que le bilinguisme crée des tensions et fait naître des sentiments négatifs chez les personnes qui ne parlent pas les deux langues. Les membres du groupe seraient prêts à promouvoir le bilinguisme au sein de leur milieu de travail et sont convaincus que les problèmes linguistiques qui surgissent dans la fonction publique peuvent être résolus de façon satisfaisante pour tous les intéressés. De plus, ils sont satisfaits de la façon dont les politiques linguistiques les touchent personnellement. Ce qui caractérise ce groupe, c'est la croyance que le gouvernement fédéral devrait faire davantage pour promouvoir les deux langues officielles dans la fonction publique ***et***, même s'ils pensent que l'avenir de la communauté en situation minoritaire dans leur province n'est pas menacé, ils sont d'avis que le gouvernement devrait redoubler d'effort pour favoriser le développement des communautés en situation minoritaire.

D'après eux, le gouvernement fédéral devait faire davantage, mais ce n'est pas parce que la minorité n'a pas accès aux emplois. Des sept groupes, c'est le groupe qui croit le plus fermement que la situation des communautés linguistiques minoritaires s'est améliorée au cours des 10 dernières années.

Du point de vue démographique, les membres de ce groupe ne présentent pas de caractéristiques spéciales et ne diffèrent pas beaucoup du profil de la fonction

publique globale. Il compte davantage d'hommes âgés entre 45 et 54 ans, et il est un peu plus représentatif de l'Ouest canadien et des provinces de l'Atlantique. Les catégories Direction et Scientifique/Professionnelle sont légèrement sous représentées, contrairement à la catégorie Administration/Service extérieur, qui l'est davantage. Les membres du groupe sont bilingues dans une proportion aussi élevée que les effectifs de la fonction publique globale (42 %), et les proportions d'anglophones et de francophones sont tout à fait représentatives de la totalité.

**Segment 6 — 13,7 % des répondants**
**« Les réalistes à l'esprit prudent »**

Contrairement à la plupart des autres fonctionnaires, les membres de ce groupe souscrivent à l'idée que l'usage des deux langues officielles crée des tensions et fait naître des sentiments négatifs chez les employés qui ne parlent pas l'autre langue. Ils maintiennent cette opinion en dépit du fait qu'ils sont généralement positifs à l'égard des autres aspects des politiques relatives au bilinguisme – ils sont d'accord pour dire que le bilinguisme favorise l'unité nationale et un sens d'appartenance, ils sont satisfaits de l'incidence des politiques sur eux et ils reconnaissent qu'il est important de réserver un accueil bilingue au public.

Les membres de ce groupe croient fermement que le gouvernement fédéral ne devrait ***pas*** faire davantage pour favoriser le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire dans leur province. Cette opinion s'appuie sur la perception que les communautés en situation minoritaire obtiennent un service dans leur langue au même titre que les communautés en situation majoritaire et qu'elles ne sont pas défavorisées sur le plan de l'accès à l'emploi. La plupart des membres sont d'avis que la situation des communautés minoritaires s'est améliorée au cours des 10 dernières années. Étant donné que de nombreux membres de ce groupe proviennent du Québec et de la RCN, leur opinion de la situation des communautés en situation minoritaire se rapporte, sans aucun doute, à la minorité anglophone du Québec.

Compte tenu des variables discriminantes, ce groupe compte plus de francophones et représente beaucoup plus le Québec. Un plus grand nombre de ses membres sont bilingues et occupent proportionnellement plus de postes bilingues et de

postes de direction qui, bien que peu nombreux en chiffre absolu, sont deux fois plus nombreux dans ce groupe que la moyenne établie pour l'échantillon. Les membres de ce groupe travaillent davantage dans des ministères de taille moyenne (2 000 à 7 000 employés).

**Segment 7 — 11,8 % des répondants**
**« La minorité inquiète »**

Comme son nom l'indique clairement, ce groupe se compose de personnes qui pensent que les minorités linguistiques sont mal servies par le gouvernement fédéral, que leur avenir est menacé et que leur situation ne s'est pas améliorée au cours des 10 dernières années. Même au chapitre de l'accès à l'emploi dans la fonction publique fédérale, bon nombre des membres du groupe pensent que la communauté minoritaire n'a pas les mêmes chances que la communauté majoritaire. L'attitude de ce groupe est largement dictée par les perceptions que suscite la situation de la minorité linguistique au sein de la communauté. Au chapitre des politiques linguistiques dans la fonction publique, les membres du groupe sont positifs et sont d'avis qu'elles valent la peine. La plupart pensent que le gouvernement fédéral devrait faire davantage pour promouvoir les deux langues officielles dans la fonction publique, et ils sont à peu près tous disposés à promouvoir le bilinguisme dans leur milieu de travail. De tous les groupes, c'est celui qui est le moins porté à penser que le français devrait se limiter au Québec et que l'anglais devrait être utilisé partout ailleurs.

Ce groupe compte proportionnellement plus de francophones que la moyenne de l'échantillon, mais ils ne viennent pas du Québec; ils sont majoritairement de l'Ouest et de la région de la capitale nationale. Il s'agit d'un groupe très bilingue dont les membres occupent des postes bilingues. Il compte un peu plus de femmes, généralement plus jeunes et ayant moins d'années de service. Les membres de ce groupe se concentrent dans les ministères de taille moyenne ou petite; bon nombre d'entre eux occupent des postes des catégories Direction et Scientifique/Professionnelle et sont moins présents dans la catégorie Technique.

FIGURE 15
**Profil des grappes**

| | Population globale 5 014 % | 1 16,9 % | 2 10,7 % | 3 17,4 % | 4 12,0 % | 5 17,4 % | 6 13,7 % | 7 11,8 % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Première langue officielle*** | | | | | | | | |
| anglais | 68 | + | ++ | -- | - | | -- | - |
| français | 32 | - | -- | ++ | + | | ++ | + |
| ***Le répondant est :*** | | | | | | | | |
| bilingue | 42 | - | -- | + | ++ | | + | ++ |
| ***Exigences linguistiques du poste :*** | | | | | | | | |
| anglais essentiel | 53 | + | ++ | - | -- | | -- | - |
| français essentiel | 5 | + | | | | | + | - |
| bilingue | 39 | - | -- | + | ++ | | ++ | ++ |
| ***Sexe :*** | | | | | | | | |
| homme | 44 | | + | - | ++ | | | - |
| femme | 56 | | - | + | -- | | | + |
| ***Âge :*** | | | | | | | | |
| <35 ans | 15 | + | - | + | - | - | - | ++ |
| 35 à 54 ans | 75 | - | + | - | + | + | | - |
| 55 ans et plus | 10 | | + | | | + | | - |
| ***Années de service :*** | | | | | | | | |
| ≤ 10 ans | 32 | + | - | + | - | | - | ++ |
| 11 à 20 ans | 33 | - | + | - | - | + | + | + |
| plus de 20 ans | 35 | + | + | - | ++ | | | -- |
| ***Catégories professionnelles :*** | | | | | | | | |
| Direction | 3 | - | - | - | ++ | | + | + |
| Scientifique/Professionnelle | 15 | + | | - | + | | - | + |
| Administration/Service extérieur | 43 | - | | - | + | + | | |
| Technique | 13 | | + | | | | | - |
| Soutien administratif | 22 | | - | + | -- | | | |
| Exploitation | 4 | + | | + | -- | | | |
| ***Régions :*** | | | | | | | | |
| Ouest | 23 | + | ++ | - | - | | - | + |
| Ontario | 12 | - | + | - | - | + | | - |
| RCN | 38 | - | - | +++ | +++ | | | ++ |
| Montréal | 5 | + | - | + | - | | ++ | - |
| ville de Québec | 7 | + | -- | | - | | ++ | - |
| Nouveau-Brunswick | 3 | | | | + | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 9 | | | - | + | + | - | - |
| région bilingue | 48 | - | -- | ++ | ++ | - | + | + |
| région unilingue anglaise | 45 | + | ++ | - | - | + | -- | - |
| région unilingue française | 7 | + | -- | | - | | ++ | |
| ***Ministère :*** | | | | | | | | |
| très grand (15 000 et plus) | 30 | + | | - | - | + | | - |
| grand (7 000 à 15 000) | 25 | + | + | | + | | - | - |
| de taille moyenne (2 000 à 7 000) | 36 | - | + | + | | | + | + |
| petit (200 à 2 000) | 8 | - | - | + | + | | | + |
| très petit (<200) | 1 | - | | | + | | | |

\+ = supérieur à la moyenne de l'échantillon
\- = inférieur à la moyenne de l'échantillon
blanc = équivaut à la moyenne de l'échantillon

FIGURE 16
**Profils des grappes**
**Connaissances à l'égard de huit aspects des politiques relatives aux langues officielles**

| | Population globale | Score indice | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 014 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| | % vrai | 16,9 % | 10,7 % | 17,4 % | 12,0 % | 17,4 % | 13,7 % | 11,8 % |
| « Au Canada, certaines régions sont désignées comme étant bilingues quant à la langue de travail dans la fonction publique – la région de la capitale nationale, le Nouveau-Brunswick et certaines régions de l'Ontario et du Québec. » | 79 | 98 | 101 | 105 | 111 | 99 | 99 | 87 |
| « Selon la réglementation, le gouvernement fédéral doit offrir le service au public dans les deux langues dans tous les bureaux, à travers le pays. » | 76 | 105 | 99 | 116 | **0** | 118 | 97 | **129** |
| « Les politiques du gouvernement en matière de linguistique permettent aux superviseurs de déterminer la langue officielle qui sera utilisée dans une unité de travail. » | 25 | 96 | 89 | **141** | 89 | 107 | 89 | 89 |
| « Les politiques linguistiques stipulent qu'il incombe au client d'exiger le service dans la langue de son choix. » | 79 | 101 | 99 | 112 | 80 | 102 | 93 | 106 |
| « Dans la fonction publique, tous les employés, qu'ils soient anglophones ou francophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent. » | 73 | 100 | 99 | 107 | 92 | 109 | 96 | 80 |
| « Le but des politiques linguistiques est de s'assurer que la majorité des emplois dans la fonction publique sont bilingues. » | 33 | 80 | 100 | **286** | **43** | **0** | 80 | 100 |
| « Les politiques du gouvernement fédéral ont été conçues afin de mettre le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique. » | 87 | 101 | 99 | 103 | 94 | 102 | 94 | 96 |
| « L'un des buts principaux de la politique linguistique dans la fonction publique est de garantir l'égalité en matière d'emploi autant pour les Canadiens de langue française que pour ceux de langue anglaise. » | 81 | 101 | 86 | 108 | 95 | 108 | 101 | 93 |

FIGURE 17
**Profils des grappes**
**– Attitudes à l'égard de 12 énoncés concernant la fonction publique –**

| | Population globale | Score indice | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 014 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| | % d'accord | 16,9 % | 10,7 % | 17,4 % | 12,0 % | 17,4 % | 13,7 % | 11,8 % |
| « Le bilinguisme dans la fonction publique fédérale encourage l'unité nationale et un sens d'appartenance. » | 72 | 111 | **32** | **123** | 115 | **122** | 105 | 105 |
| « La promotion du bilinguisme dans la fonction publique fédérale est un gaspillage de temps et d'argent. » | 20 | **45** | **370** | **60** | **30** | **40** | **40** | **40** |
| « L'usage des deux langues dans la fonction publique fédérale génère des tensions et du mauvais sang chez les employés qui ne parlent pas l'autre langue. » | 45 | **0** | **149** | 96 | 111 | **70** | **213** | 117 |
| « Le gouvernement fédéral devrait en faire plus pour promouvoir les deux langues officielles dans la fonction publique. » | 58 | 81 | **25** | **136** | **134** | **124** | 100 | **141** |
| « Je suis prêt(e) à faire un effort pour encourager le bilinguisme dans mon lieu de travail. » | 86 | 102 | **73** | 107 | 108 | 105 | 105 | 111 |
| « Les politiques linguistiques dans la fonction publique fédérale favorisent les francophones. » | 28 | **59** | **248** | 90 | **52** | **52** | **72** | 90 |
| « Je suis généralement satisfait(e) des politiques actuelles du gouvernement fédéral en matière de langue et de l'impact qu'elles ont sur moi. » | 83 | 111 | **75** | 108 | 96 | 111 | 101 | 93 |
| « Je suis sûr(e) que, dans la fonction publique fédérale, tout problème linguistique qui survient peut être résolu équitablement à la satisfaction de tous. » | 77 | 113 | **76** | 115 | 86 | 115 | 92 | 85 |
| « Au lieu du bilinguisme institutionnalisé, on devrait avoir uniquement du français au Québec et uniquement de l'anglais partout ailleurs. » | 7 | **43** | **371** | **43** | **57** | **43** | **57** | **14** |
| « En permettant aux employés de la fonction publique de travailler dans leur première langue officielle, on leur donne l'occasion de contribuer davantage à leur organisation. » | 84 | 99 | 88 | 106 | 94 | 105 | 101 | 102 |
| « Il est important que l'accueil soit bilingue lorsqu'on fait affaire avec le public. » | 70 | 103 | **41** | 120 | 111 | 115 | 114 | 108 |
| « Lorsque j'appelle la région de la capitale nationale pour obtenir de l'information ou faire une demande, il y a toujours quelqu'un qui peut me parler en (français/anglais). » | 81 | 103 | 99 | 101 | 98 | 108 | 93 | 93 |

FIGURE 18
**Profils des grappes**
**Attitudes à l'égard de six énoncés concernant la communauté**

| | Population globale | Score indice | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 014 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| | % d'accord | 16,9 % | 10,7 % | 17,4 % | 12,0 % | 17,4 % | 13,7 % | 11,8 % |
| « À titre d'employés de la fonction publique, il est important pour nous de servir le public dans les deux langues officielles. » | 92 | 101 | **77** | 103 | 106 | 105 | 105 | 106 |
| « Le groupe linguistique minoritaire dans ma province reçoit les services du gouvernement fédéral dans sa langue au même titre que la majorité linguistique. » | 69 | 110 | 96 | 115 | **62** | 115 | **122** | **37** |
| « Dans ma province, l'avenir de la langue en situation minoritaire est menacé. » | 30 | **42** | 84 | 110 | **203** | **68** | **55** | **274** |
| « Le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager le développement de la communauté minoritaire dans ma province. » | 49 | **0** | **18** | **194** | **182** | **196** | **0** | **176** |
| « Dans ma province, la communauté minoritaire a le même accès aux emplois dans la fonction publique fédérale que la majorité. » | 78 | 106 | 99 | 106 | 93 | 111 | 105 | **62** |
| « La condition de la communauté minoritaire dans ma province s'est améliorée au cours des 10 dernières années. » | 66 | 105 | 105 | 107 | 91 | 115 | 109 | **37** |

## 2. Profil des six énoncés concernant la communauté

Les six énoncés préparés en collaboration avec Patrimoine canadien traitent de divers aspects de la situation au sein de la communauté. Le profil des attitudes à cet égard est établi selon la région, la première langue officielle, le bilinguisme, le sexe et la catégorie professionnelle. Les différences les plus marquées touchent les variables à caractère régional. En général, les attitudes les plus positives se trouvent au Québec et au Nouveau-Brunswick, contrairement à la Colombie-Britannique où elles sont les moins positives. Étant donné le poids démographique des employés de la région de la capitale nationale, nous obtenons des résultats qui s'apparentent à ceux de la totalité des effectifs.

En ce qui touche les autres variables, les opinions ne diffèrent pas selon le sexe, mais plutôt en fonction de la première langue officielle qui, à certains égards, influe sur les attitudes (notamment sur l'importance des services au public dans les deux langues officielles, la perception que le groupe linguistique minoritaire reçoit des services au même titre que la majorité, la question de savoir si le gouvernement fédéral devrait faire davantage pour favoriser le développement de la communauté en situation minoritaire dans sa province). En outre, les attitudes varient entre les employés bilingues et ceux qui ne le sont pas. Toutefois, comme prévu, les attitudes des fonctionnaires bilingues ont tendance à refléter celles des répondants dont le français est la première langue officielle, car les deux tiers des employés bilingues tombent dans cette catégorie.

La catégorie professionnelle n'a qu'une incidence ténue sur les attitudes et, dans la plupart des cas, nous constatons une légère variation d'une catégorie à l'autre, à l'exception de la perception des services offerts aux minorités linguistiques.

(Voir la figure 19-a) / 19-b) / 19-c))

FIGURE 19-a)
**Profil des attitudes à l'égard de six énoncés concernant la communauté**

| | % d'accord | Région | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population globale (5 014) % | C.-B./ Yukon (499) % | Alb./ T.N.-O. /Nun. (320) % | Man./ Sask. (352) % | Ont. (605) % | RCN (1 898) % | N. et E. de l'Ont. (58) % | Montréal (265) % | Québec (365) % | Autre (43) % | N.-B. (148) % | N.-É./ T.-N. (462) % |
| « À titre d'employés de la fonction publique, il est important pour nous de servir le public dans les deux langues officielles. » | 92 | **83** | 88 | 90 | 84 | 97 | 97 | 99 | 99 | **100** | 99 | 86 |
| « Dans ma province, la communauté minoritaire a le même accès aux emplois dans la fonction publique fédérale que la majorité. » | 78 | 80 | 81 | 84 | 77 | 76 | **68** | 79 | 80 | 83 | **87** | 81 |
| « Le groupe linguistique minoritaire dans ma province reçoit les services du gouvernement fédéral dans sa langue au même titre que la majorité. » | 69 | 57 | 60 | 65 | 66 | 70 | 54 | **93** | 89 | **93** | 81 | **53** |
| « La condition de la communauté minoritaire dans ma province s'est améliorée au cours des 10 dernières années. » | 66 | **53** | 63 | 58 | 67 | 67 | 82 | 64 | 69 | 77 | **89** | 72 |
| « Le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager le développement de la communauté linguistique dans ma province. » | 49 | **38** | 43 | 43 | 43 | 56 | **58** | 42 | 41 | 39 | 57 | 52 |
| « Dans ma province, l'avenir de la langue en situation minoritaire est menacé. » | 30 | **41** | 29 | 38 | 26 | 36 | 39 | **12** | 14 | 19 | 25 | 24 |

*(Source : tableaux détaillés p. 221, 234, 247, 260, 273 et 286)*

FIGURE 19-b)
**Profil des attitudes à l'égard de six énoncés concernant la communauté**

| | % d'accord | Première langue officielle | | Bilingue | | Sexe | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population globale (5 014) % | Anglais (3 403) % | Français (1 646) % | Oui (2 079) % | Non (2 935) % | Hommes (2 197) % | Femmes (2 817) % |
| « À titre d'employés de la fonction publique, il est important pour nous de servir le public dans les deux langues officielles. » | 92 | 89 | 99 | 99 | 88 | 92 | 93 |
| « Dans ma province, la communauté minoritaire a le même accès aux emplois dans la fonction publique fédérale que la majorité. » | 78 | 78 | 79 | 77 | 79 | 81 | 76 |
| « Le groupe linguistique minoritaire dans ma province reçoit les services du gouvernement fédéral dans sa langue au même titre que la majorité. » | 69 | 63 | 81 | 73 | 66 | 67 | 71 |
| « La condition de la communauté minoritaire dans ma province s'est améliorée au cours des 10 dernières années. » | 66 | 66 | 66 | 65 | 67 | 68 | 64 |
| « Le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager le développement de la communauté linguistique dans ma province. » | 49 | 44 | 58 | 59 | 41 | 48 | 49 |
| « Dans ma province, l'avenir de la langue en situation minoritaire est menacé. » | 30 | 29 | 34 | 38 | 25 | 28 | 32 |

*(Source : tableaux détaillés p. 219, 232, 245, 258, 271 et 284)*

FIGURE 19-c)

**Profil des attitudes à l'égard de six énoncés concernant la communauté**

| | % d'accord | Catégorie professionnelle | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Population globale (5 014) % | Direction (137) % | Scientifique/ Profession-nelle (778) % | Adm./ Serv. ext. (2 172) % | Techni-que (633) % | Soutien admi-nistratif (1 093) % | Exploi-tation (201) % |
| « À titre d'employés de la fonction publique, il est important pour nous de servir le public dans les deux langues officielles. » | 92 | 96 | 90 | 94 | 87 | 93 | 97 |
| « Dans ma province, la communauté minoritaire a le même accès aux emplois dans la fonction publique fédérale que la majorité. » | 78 | 81 | 76 | 78 | 84 | 76 | 83 |
| « Le groupe linguistique minoritaire dans ma province reçoit les services du gouvernement fédéral dans sa langue au même titre que la majorité. » | 69 | 59 | 59 | 72 | 58 | 76 | 80 |
| « La condition de la communauté minoritaire dans ma province s'est améliorée au cours des 10 dernières années. » | 66 | 71 | 60 | 66 | 63 | 70 | 66 |
| « Le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager le développement de la communauté linguistique dans ma province. » | 49 | 48 | 45 | 50 | 44 | 52 | 44 |
| « Dans ma province, l'avenir de la langue en situation minoritaire est menacé. » | 30 | 34 | 31 | 32 | 28 | 28 | 27 |

*(Source : tableaux détaillés p. 220, 233, 246, 259, 272 et 285)*

## E. IMPORTANCE QUE LES MINISTÈRES ACCORDENT AUX LANGUES OFFICIELLES

### 1. Importance que votre propre ministère accorde aux langues officielles

À l'aide d'une question évaluée au moyen d'une échelle (« une très grande importance », « une certaine importance », « peu d'importance »), nous avons demandé aux fonctionnaires ce qu'ils pensaient de l'importance que leur propre ministère accordait à la mise en œuvre des politiques relatives aux langues officielles.

Les fonctionnaires bilingues, qu'ils travaillent dans des régions bilingues ou unilingues et peu importe la taille de leur ministère, sont pour la plupart d'avis que leur ministère accorde « une très grande importance » ou « une certaine importance » à la mise en œuvre des politiques. Les répondants unilingues sont moins catégoriques et ont tendance à penser que leur ministère accorde **passablement moins** d'importance dans les régions unilingues et s'il est de grande taille (plus de 2 000 employés).

FIGURE 20-a)
**Importance que votre ministère accorde à la mise en œuvre des politiques relatives aux langues officielles**

| | Une très grande importance/Une certaine importance | | |
|---|---|---|---|
| | Répondants bilingues (1 634) % | Répondants anglophones unilingues (2 667) % | Répondants francophones unilingues (268) % |
| **Régions** | | | |
| Régions bilingues | 92 | 95 | 88 |
| Régions unilingues anglaises | 83 | 72 | s.o. |
| Région unilingue française | 89 | 76 | 93 |
| **Ministères** | | | |
| Très grands (15 000 +) | 90 | 79 | 94 |
| Grands (7 000 à 15 000) | 89 | 75 | 88 |
| De taille moyenne (2 000 à 7 000) | 91 | 76 | 89 |
| Petits (200 à 2 000) | 95 | 89 | 88 |
| Très petits (<200) | 98 | 100 | s.o. |

*(Source : tableaux détaillés p. 298, 299, 301, 302, 304, 305, 317 et 318)*

À la question de savoir si leur ministère devrait encourager la mise en œuvre des politiques relatives aux langues officielles, environ la moitié des employés bilingues et des francophones unilingues ont répondu que leur ministère devrait faire davantage, comparativement à un employé anglophone unilingue sur quatre. Manifestement, les perceptions à l'égard de cette question sont dictées par le profil linguistique du répondant, et les employés qui parlent français (qu'ils soient unilingues ou bilingues) y accordent plus d'importance que ceux qui ne le parlent pas.

(Voir la figure 20-b))

FIGURE 20-b)

**Votre ministère devrait-il faire davantage pour encourager l'application des politiques relatives aux langues officielles?**

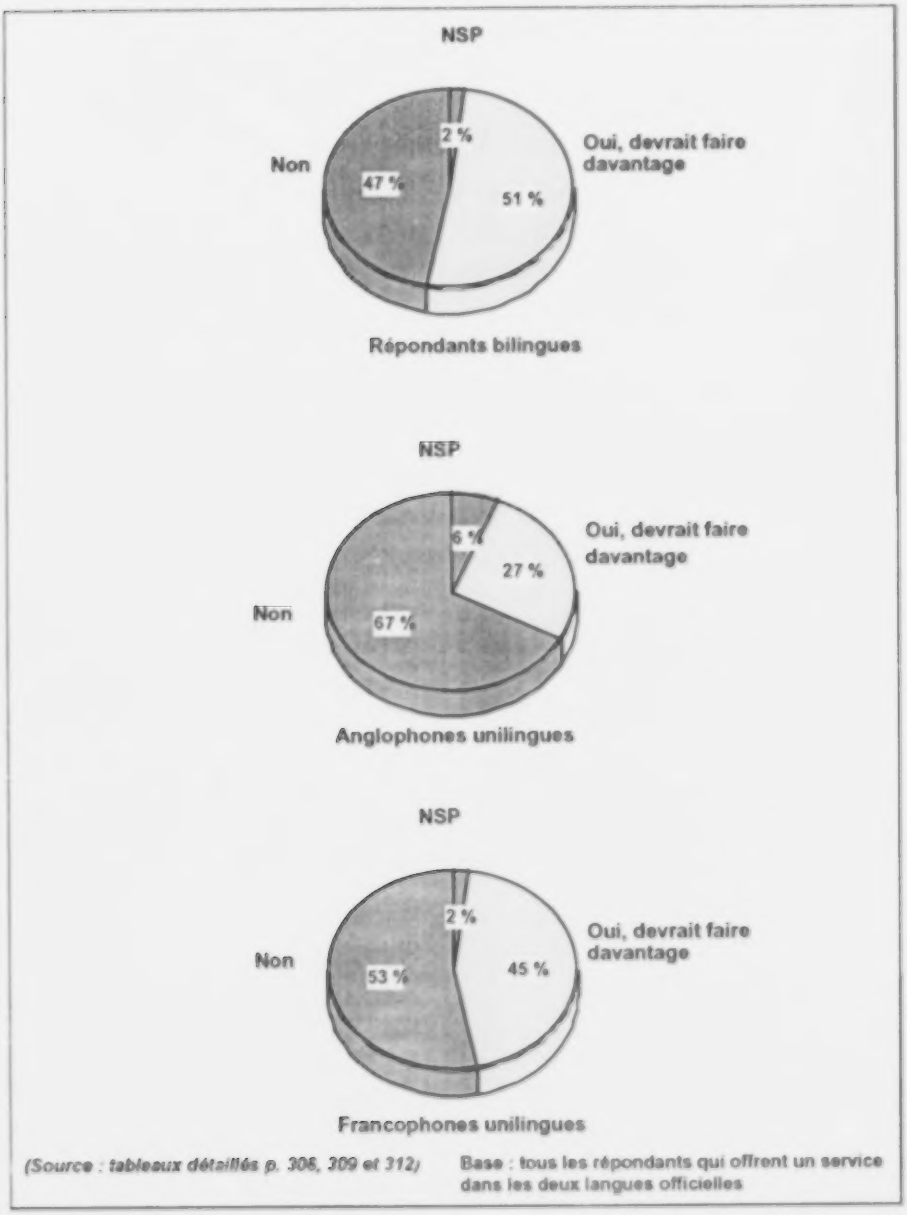


*(Source : tableaux détaillés p. 306, 309 et 312)*

Base : tous les répondants qui offrent un service dans les deux langues officielles

## 2. Évaluation de l'effort fait par votre bureau

Tous les répondants bilingues dont le bureau offre un service au public dans les deux langues officielles ont été appelés à répondre à une question sur l'effort accompli par leur bureau. (Ils étaient considérés plus en mesure d'évaluer la qualité des services offerts s'ils étaient bilingues, contrairement à leurs homologues unilingues.) Dans l'ensemble, la plupart des fonctionnaires bilingues étaient d'avis que leur bureau faisait un bon travail pour offrir un service au public dans les deux langues. Ce n'est que dans l'Ouest canadien et les provinces de l'Atlantique que l'évaluation était quelque peu inférieure à la cote « excellent » ou « bon ». Comme nous l'avons vu précédemment, les petits ministères (moins de 2 000 employés) s'en sortent mieux que les grands au chapitre du bilinguisme.

(Voir la figure 20-c))

FIGURE 20-c)

**Évaluation de l'effort de votre bureau pour offrir un service dans les deux langues officielles**

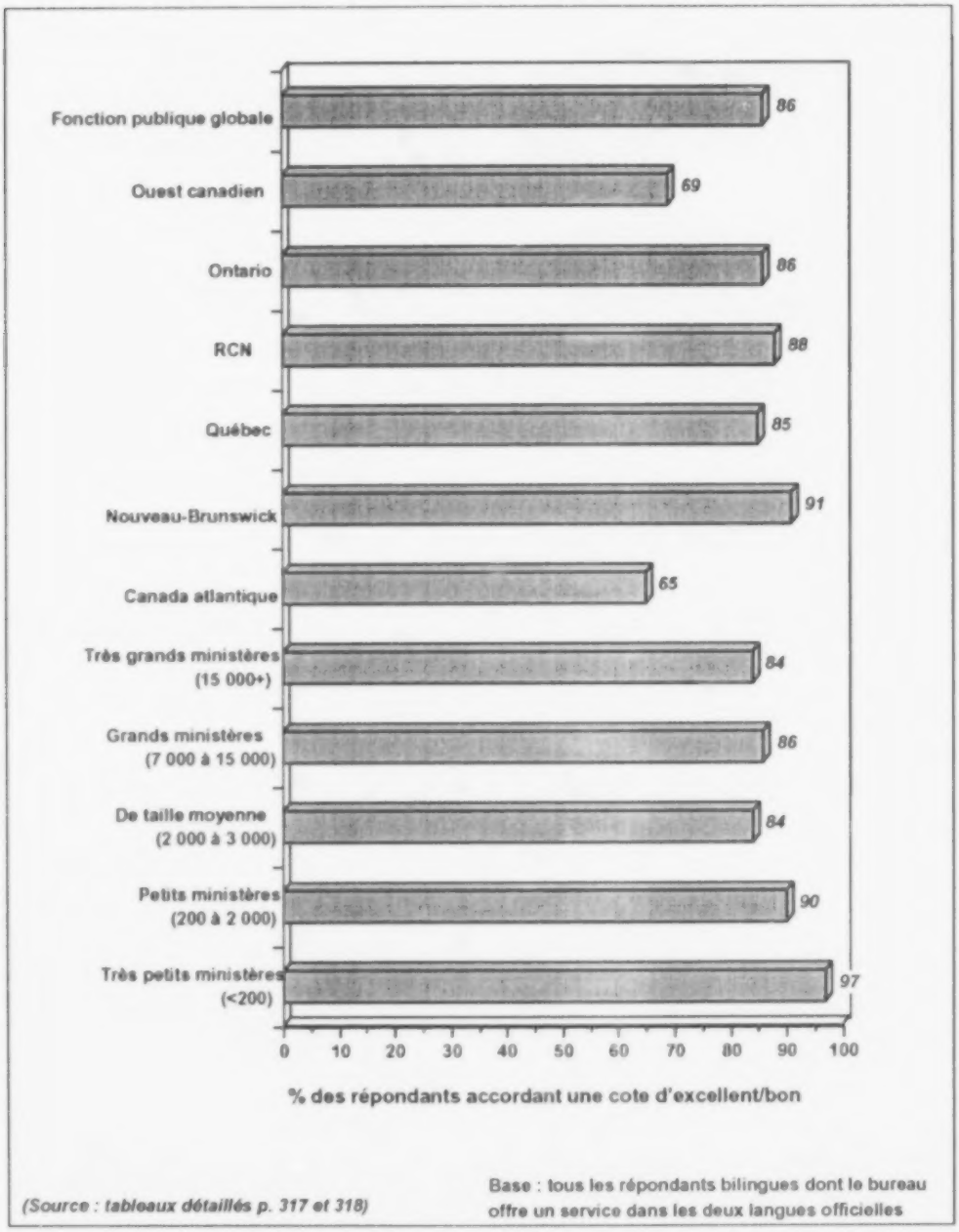


*(Source : tableaux détaillés p. 317 et 318)*

Base : tous les répondants bilingues dont le bureau offre un service dans les deux langues officielles

L'évaluation de l'effort fourni, selon la première langue officielle, révèle quelques écarts dans l'Ouest canadien et en Ontario, où les francophones bilingues accordent une cote moins élevée, contrairement aux provinces de l'Atlantique, où ce sont les anglophones bilingues qui sont moins impressionnés par le rendement de leur bureau à cet égard.

(Voir la figure 20-d))

FIGURE 20-d)
**Évaluation de l'effort fourni par votre bureau**
**- Selon la première langue officielle -**

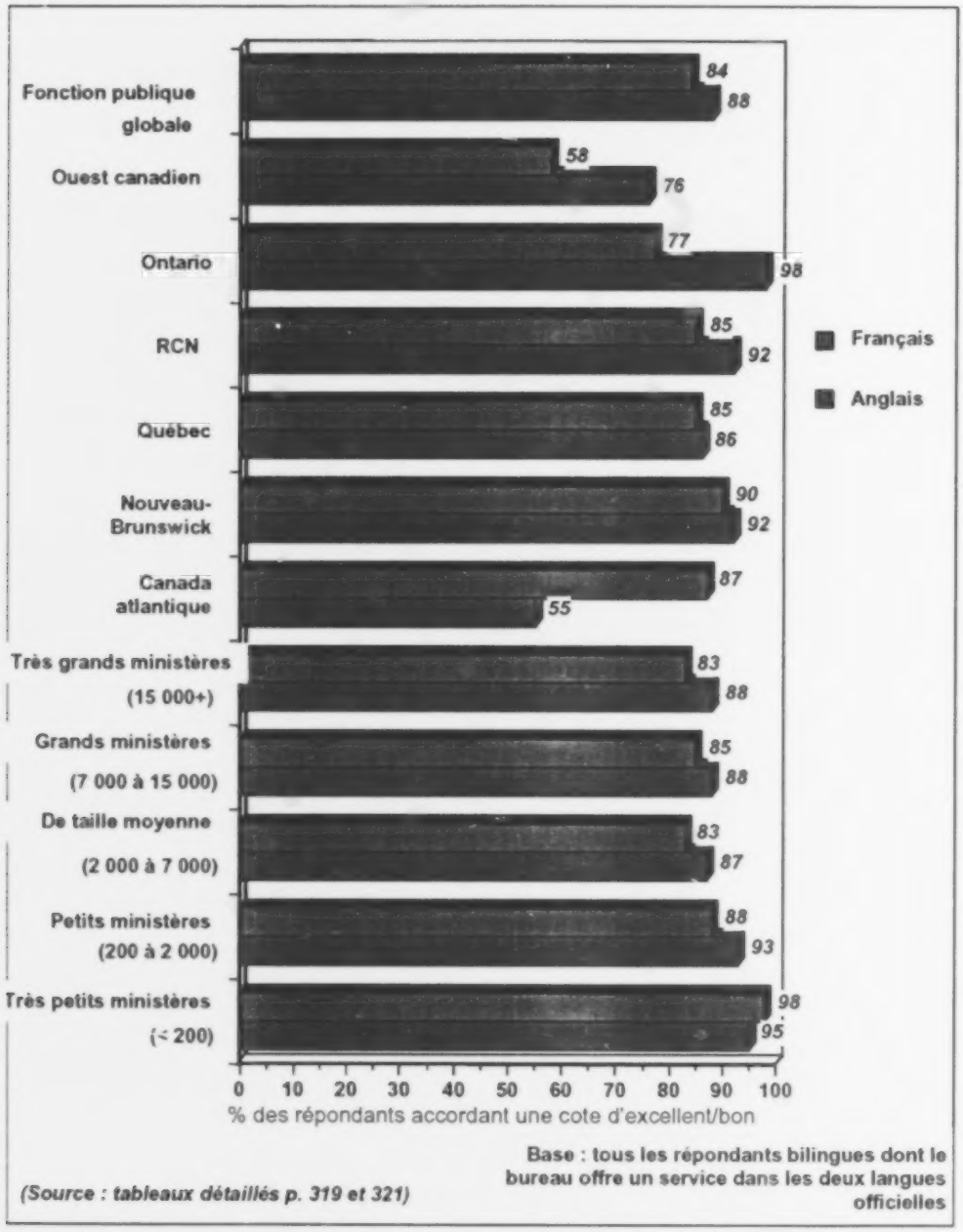


**Base : tous les répondants bilingues dont le bureau offre un service dans les deux langues officielles**

*(Source : tableaux détaillés p. 319 et 321)*

# ANNEXE

**– Exemplaires des questionnaires –**

**(français et anglais)**

**INTRODUCTION:**

Bonjour/Bonsoir. Puis-je parler à **(NOM DE L'EMPLOYÉ)**?
**(UNE FOIS EN LIGNE AVEC LE RÉPONDANT)** Mon nom est **(NOM DE L'INTERVIEWEUR AU COMPLET)** de NFO CFgroup, une maison de sondage d'opinion. Je vous appelle au sujet de l'étude mandatée par le gouvernement du Canada sur les langues officielles dans le secteur public. Vous vous souvenez peut-être du Bulletin émis par la présidente du Conseil du Trésor décrivant la nature et le but du sondage (Bulletin n° 8, 28 novembre 2001). Vos commentaires sont essentiels mais, bien entendu, ils doivent être donnés volontairement et vous pouvez, sans préjudice, refuser de répondre aux questions. Les questions ne prendront que 10 ou 15 minutes de votre temps. Soyez assuré(e) que toutes vos réponses seront traitées confidentiellement et seront toujours combinées à celles d'autres répondants afin d'éviter qu'elles vous soient imputées personnellement. L'entrevue peut se dérouler en français ou en anglais, selon votre préférence. **(AU BESOIN, DITES :)** Un autre intervieweur vous rappellera pour effectuer l'entrevue en anglais.

QT: 1A Indépendamment des autres langues que vous parlez, laquelle des deux langues considérez-vous comme étant votre première langue officielle, le français ou l'anglais?

AL
L'anglais .....1
Le français .....2
Les deux .....3

QT: 1B Et quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez parlée dans votre enfance et que vous comprenez toujours?

AL
L'anglais .....1
Le français .....2
Autre .....3

QT: 2 Et quelles sont les exigences linguistiques de votre poste? **(LISEZ)**

AL
Anglais essentiel..... 1
Français essentiel..... 2
Anglais ou français essentiel (réversible)..... 3
Bilingue..... 4
NE SAIT PAS..... 5
NE S'APPLIQUE PAS..... 6

QT: 3A Comment évalueriez-vous personnellement votre connaissance de l'autre langue officielle, c'est-à-dire (DU FRANÇAIS / DE L'ANGLAIS)? Le comprenez-vous... **(LISEZ)** **IF BOTH AT Q.1, GO TO Q.4A**

AL
Parfaitement .....1
Assez bien .....2
Avec difficulté .....3
Ou, Pas du tout.....4 — **PASSEZ À Q.4A**

QT: 3B Et pour ce qui est de votre facilité à parler l'autre langue officielle? La parlez-vous... **(LISEZ)**

AL
Couramment ..... 1
Avec une certaine facilité ..... 2
Avec difficulté ..... 3
Ou, Pas du tout ..... 4

QT: 4A Est-ce que vos connaissances linguistiques ont déjà été testées au sein de la fonction publique?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2 — **PASSEZ À Q.5A**

QT: 4B Et quelles notes avez-vous obtenues en... ?

AL
Lecture : A, B, C, E
Langue écrite : A, B, C, E
Langue parlée : A, B, C, E

**A=ELEMENTARY**
**B=INTERMEDIATE**
**C=SUPERIOR**
**E=EXEMPT**

Maintenant, parlons un peu de votre milieu de travail et plus spécifiquement de votre superviseur, de vos collègues ou subalternes et de leur profil linguistique.

QT: 5A Tout d'abord, est-ce que la première langue officielle de votre superviseur est le français ou l'anglais?

AL
L'anglais ..... 1
Le français ..... 2
Les deux ..... 2 — **PASSEZ À Q.5C**
NSP ..... 4

QT: 5B Est-il / elle un(e) (FRANCOPHONE / ANGLOPHONE) bilingue ou unilingue?

AL
Bilingue ..... 1
Unilingue ..... 2

**(SI LE SUPERVISEUR ET LE RÉPONDANT SONT BILINGUES, POSEZ. AUTREMENT, PASSEZ À Q.6)**

QT: 5C Quelle langue parlez-vous avec votre superviseur?

AL
Anglais ..... 1
Français ..... 2
Les deux ..... 3 —**POSEZ Q.5D**
AUTRE ..... 4

(SI LES DEUX À Q.5C)

QT: 5D Quel pourcentage du temps parlez-vous (FRANÇAIS / ANGLAIS) avec lui / elle?

INSERT SUPERVISOR'S OTHER OFFICIAL LANGUAGE

AL _____ %
FRANÇAIS / ANGLAIS

QT: 6 Qu'en est-il de vos collègues de travail qui se rapportent directement au superviseur dont nous venons de parler? Environ combien sont des... (LISEZ) (SI INCERTAIN, DEMANDEZ UNE APPROXIMATION)

AL
Anglophones bilingues ..... _____
Francophones bilingues ..... _____
Anglophones unilingues ..... _____
Francophones unilingues ..... _____

QT: 7A Et qu'en est-il des subalternes qui se rapportent à vous, environ combien sont des... (LISEZ) (SI INCERTAIN, DEMANDEZ UNE APPROXIMATION)

AL
Anglophones bilingues ..... _____
Francophones bilingues ..... _____
Anglophones unilingues ..... _____
Francophones unilingues ..... _____

PAS DE SUBALTERNES ..... ❑

(SI BILINGUE—CODE 1, 2 OU 3 À Q.3A OU LES DEUX À Q.1, POSEZ :)

QT: 7B Dans le cadre de votre travail, avez-vous des contacts avec des membres du public, en dehors de la fonction publique, avec qui vous conversez dans les deux langues officielles?

AL
Oui .....1
Non .....2

(SI BILINGUE—ET SUPERVISEUR, COLLÈGUES OU SUBALTERNES PARLENT LES DEUX LANGUES OFFICIELLES À Q.5-8), 6 OU 7, POSEZ. AUTREMENT, PASSEZ À Q.8D)

QT: 8A En pensant à une journée de travail ordinaire, et à votre interaction avec votre superviseur, vos collègues et subalternes mais **non** avec des membres du public, quel pourcentage de votre temps passez-vous à parler (FRANÇAIS / ANGLAIS)?

INSERT OTHER OFFICIAL LANGUAGE FROM Q.3A

AL _____ %
FRANÇAIS / ANGLAIS

QT: 8B Êtes-vous satisfait(e) de ce pourcentage de/d' (FRANÇAIS / ANGLAIS)?

AL
Oui .....1
Non .....2

(SI NON À Q.8B)

QT: 8C Quel pourcentage de/d' (FRANÇAIS / ANGLAIS) préféreriez-vous?

_____ %
FRANÇAIS / ANGLAIS

(POSEZ À TOUS)

QT: 8D Quel pourcentage des documents de travail que vous recevez, y compris les courriels et notes de service, sont...?

AL
En anglais seulement? _____ %
En français seulement? _____ %
Dans les deux langues? _____ %

QT: 8E Êtes-vous satisfait(e) de ces pourcentages?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2

(SI NON À Q.8E)

QT: 8F Quels pourcentages préféreriez-vous?

AL
Anglais _____ %
Français _____ %
Les deux _____ %

(SI LE RÉPONDANT EST BILINGUE)

QT: 8G Et quel pourcentage des documents écrits, tels que notes de service ou rapports, rédigez-vous personnellement en (FRANÇAIS / ANGLAIS)?

INSERT 1ST OFFICIAL LANGUAGE

AL
_____ %
SI AUCUN, ENTREZ «0»

NE RÉDIGE PAS DE DOCUMENTS
NI EN ANGLAIS NI EN FRANÇAIS ..... ❑

(SI RÉGION BILINGUE)

QT: 8H Assistez-vous à des réunions au travail où l'on parle le français et l'anglais? (SI OUI) Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise avec l'usage des deux langues lors de ces réunions? Diriez-vous que vous vous sentez... (LISEZ)

AL
Très à l'aise ..... 1
Assez à l'aise ..... 2
Pas très à l'aise ..... 3
Ou, Pas du tout à l'aise ..... 4
NSP ..... 5
N'ASSISTE PAS À DES RÉUNIONS OÙ LES DEUX LANGUES SONT UTILISÉES ..... 6

(SI CODES 1 / 5 À Q.8H)

QT: 8I Et, en général, lorsque vous assistez à ces réunions bilingues, quel pourcentage de la réunion se déroule en (FRANÇAIS / ANGLAIS)?

INSERT OTHER OFFICIAL LANGUAGE

AL _____ %
SI AUCUN, ENTREZ «0»

Parlons de la Loi sur les langues officielles et comment elle s'applique aux fonctionnaires.

(POSEZ À TOUS)

QT: 9A Comment évalueriez-vous vos propres connaissances à l'égard des diverses politiques qui s'appliquent à la fonction publique et qui régissent l'usage du français et de l'anglais dans diverses situations? Diriez-vous que vous êtes… (LISEZ)

AL
Très au courant des politiques ..... 1
Passablement au courant des politiques ..... 2
Un peu au courant des politiques ..... 3
Ou, Pas tellement au courant des politiques ..... 4
NSP ..... 5

QT: 9B Comment avez-vous ***principalement*** acquis vos connaissances au sujet des politiques linguistiques? Est-ce… (LISEZ)

AL
En lisant les politiques ou les bulletins que votre employeur vous a envoyés ..... 1
De bouche à oreille, par l'entremise de vos superviseurs ou collègues ..... 2
En assistant aux réunions ou événements prévus pour expliquer les politiques aux employés ..... 3
Ou, N'avez-vous rien fait de précis pour acquérir vos connaissances de ces politiques? ..... 4
Autre (précisez) _____
_____
NSP ..... 5

PAS DE Q.10A

QT: 10B Diriez-vous que les politiques sur les langues officielles sont équitables pour les deux groupes linguistiques?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2 — POSEZ Q.10C
NSP ..... 3

QT: 10C Pour quel groupe ne sont-elles pas équitables?

AL
Francophones ..... 1
Anglophones ..... 2
Les deux ..... 3

| | | |
|---|---|---|
| QT: 10D | Pourquoi dites-vous cela? **(NE LISEZ PAS)** | |
| AL | ON NOUS FORCE À APPRENDRE LA LANGUE ..... 1<br>PERSONNE ICI NE PARLE L'AUTRE LANGUE ..... 2<br>AUTRE (PRÉCISEZ) | |
| QT: 11 | J'aimerais vous lire certains énoncés au sujet des politiques qui gouvernent l'usage de l'anglais et du français dans la fonction publique et, pour chaque énoncé, veuillez me dire s'il est vrai ou faux.<br><br>Premier énoncé… Est-ce vrai ou faux? | |
| -A) | «Au Canada, certaines régions sont désignées comme étant bilingues quant à la langue de travail dans la fonction publique—la Région de la Capitale nationale, le Nouveau-Brunswick et certaines régions de l'Ontario et du Québec.» | **ASK –A) FIRST.**<br><br>**RANDOM ORDER FOR –B) TO –G).**<br><br>**-H) ALWAYS LAST.** |
| -B) | «Selon la réglementation, le gouvernement fédéral doit offrir le service au public dans les deux langues dans tous les bureaux à travers le pays.» | |
| -C) | «Les politiques du gouvernement en matière linguistique permettent aux superviseurs de déterminer la langue officielle qui sera utilisée dans une unité de travail.» | |
| -D) | «Les politiques linguistiques stipulent qu'il incombe au client d'exiger le service dans la langue de son choix.» | |
| -E) | «Dans la fonction publique, tous les employés, qu'ils soient francophones ou anglophones, ont le droit de travailler dans la langue officielle qu'ils préfèrent.» | |
| -F) | «Le but des politiques linguistiques est de s'assurer que la majorité des emplois dans la fonction publique soit bilingue.» | |
| -G) | «Les politiques du gouvernement fédéral sont conçues afin de mettre le français et l'anglais sur un pied d'égalité dans la fonction publique.» | |

-H) «L'un des buts principaux de la politique linguistique dans la fonction publique est de garantir l'équité en matière d'emploi autant pour les Canadiens de langue française que pour ceux de langue anglaise.»

AL
Vrai .....1
Faux.....2
NSP.....3

QT: 12 Maintenant, parlons un peu de vos opinions à l'égard des politiques du gouvernement fédéral pour ce qui est de promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la fonction publique. Je vais vous lire quelques énoncés et pour chacun veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacun.

Le premier énoncé... **(AU HASARD)** Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec cet énoncé?

**STATEMENTS –A) TO –P) PRESENTED IN RANDOM ORDER**

-A) «Le bilinguisme dans la fonction publique fédérale encourage l'unité nationale et un sens d'appartenance.»

-B) «La promotion du bilinguisme dans la fonction publique fédérale est un gaspillage de temps et d'argent.»

-C) «L'usage des deux langues dans la fonction publique fédérale génère des tensions et du mauvais sang chez les employés qui ne parlent pas l'autre langue.»

-D) «Le gouvernement fédéral devrait en faire plus pour promouvoir les deux langues officielles dans la fonction publique.»

-E) Je suis prêt(e) à faire un effort pour encourager le bilinguisme dans mon lieu de travail.»

**(SI LE RÉPONDANT EST BILINGUE)**

-F) «Si j'avais le choix, je préférerais travailler uniquement dans ma première langue officielle.»

-G) «Les politiques linguistiques dans la fonction publique fédérale favorisent les francophones.»

-H) «Je suis généralement satisfait(e) des politiques actuelles du gouvernement fédéral en matière de langue et l'impact qu'elles ont sur moi.»

-I) «Je suis sûr(e) que, dans la fonction publique fédérale, tout problème linguistique qui survient peut être résolu équitablement à la satisfaction de tous.»

-J) «Au lieu du bilinguisme institutionnalisé, on devrait avoir uniquement du français au Québec et uniquement de l'anglais partout ailleurs.»

| | | |
|---|---|---|
| | **PAS DE –K)** | |
| -L) | «En permettant aux employés de la fonction publique de travailler dans leur première langue officielle on leur donne l'occasion de contribuer davantage à leur organisation.» | |
| | **PAS DE –M)** | |
| | **(SI LE RÉPONDANT N'EST PAS BILINGUE)** | |
| -N) | «Si j'en avais l'occasion, j'aimerais apprendre l'autre langue officielle.» | |
| -O) | «Il est important que l'accueil soit bilingue lorsqu'on fait affaire avec le public.» | |
| -P) | «Lorsque j'appelle la Région de la Capitale nationale pour obtenir de l'information ou faire une demande, il y a toujours quelqu'un qui peut me parler en (FRANÇAIS / ANGLAIS).» | **RESPONDENT'S FIRST OFFICIAL LANGUAGE** |
| AL | Tout à fait d'accord.....1<br>Plutôt d'accord.....2<br>Plutôt en désaccord.....3<br>Tout à fait en désaccord.....4<br>NSP/NE S'APPLIQUE PAS.....5 | |
| QT: 13 | Maintenant, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet de la communauté où vous demeurez. Encore une fois, je vais vous lire quelques énoncés et pour chacun veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord. | **RANDOM PRESENTATION OF –A) TO –E)** |
| -A) | «À titre d'employés de la fonction publique, il est important pour nous de servir le public dans les deux langues officielles.» | |
| -B) | «Les francophones dans ma province reçoivent les services du gouvernement fédéral dans leur langue au même titre que les anglophones.» | **IN QUEBEC, REVERSE THE TWO LANGUAGES** |
| -C) | «Dans ma province, l'avenir de la langue (FRANÇAISE / ANGLAISE) est menacée.» | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -D) | «Le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager le développement de la communauté minoritaire (FRANÇAISE / ANGLAISE) dans ma province.» | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -E) | «Dans ma province, la communauté minoritaire (FRANCOPHONE / ANGLOPHONE) a le même accès aux emplois dans la fonction publique fédérale que la majorité.» | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -F) | «La condition de la communauté minoritaire (FRANÇAISE / ANGLAISE) dans ma province s'est améliorée au cours des 10 dernières années.» | |
| AL | Tout à fait d'accord.....1<br>Plutôt d'accord.....2<br>Plutôt en désaccord.....3<br>Tout à fait en désaccord.....4 | |

NSP/NE S'APPLIQUE PAS.....5

14. Parlons un peu de votre propre institution ou organisme.

-A) Selon vous, quelle importance votre institution accorde-t-elle à la mise en oeuvre des politiques sur les langues officielles? Diriez-vous qu'elle y accorde... **(LISEZ)**

AL

Une très grande importance.....1
Une certaine importance .....2
Ou, Peu d'importance.....3
NSP.....4

-B) Est-ce que votre institution devrait en faire plus pour encourager l'application des politiques sur les langues officielles?

AL

Oui.....1
Non.....2
NSP.....3

-C) Est-ce que le bureau où vous travaillez fournit le service au public dans les deux langues officielles?

AL

Oui.....1
Non.....2 — **PASSEZ À Q.15**

-D) Diriez-vous qu'il offre un service dans les deux langues qui est... **(LISEZ)**

AL
Excellent ..... 1
Bon ..... 2
Adéquat ..... 3
Ou, Médiocre ..... 4
NSP ..... 5

Maintenant, quelques questions finales qui serviront à des fins de classification.

QT: 15 Depuis combien d'années travaillez-vous dans la fonction publique fédérale?

AL _____

QT: 16A Avez-vous déjà reçu une formation linguistique depuis que vous êtes dans la fonction publique fédérale?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2

QT: 16B Seriez-vous intéressé(e) à suivre des cours de langue?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2

QT: 16C Avez-vous l'impression que dans votre poste vous pourriez suivre des cours de formation linguistique si vous le vouliez?

AL
Oui ..... 1
Non ..... 2

QT: 17 Dans lequel des groupes d'âge suivants vous situez-vous? **(LISEZ)**

AL
Moins de 18 ans ..... 1
18-24 ans ..... 2
25-34 ans ..... 3
35-44 ans ..... 4
45-54 ans ..... 5
55-64 ans ..... 6
65 ans et plus ..... 7
REFUSE ..... 8

QT: 18 Quelle est votre classification d'emploi? D'abord le groupe, puis le niveau.

AL

_____
GROUPE

_____
NIVEAU

QT: 19 SEXE :

MASCULIN.....1
FÉMININ.....2

Merci beaucoup de nous avoir aidés.

**INTRODUCTION:**

Hello. May I please speak to **(NAME OF EMPLOYEE)**?
**(ONCE YOU HAVE RESPONDENT)** My name is **(INTERVIEWER FULL NAME)** from NFO CFgroup, a survey and opinion research firm. I am calling with regards to the study on official languages in the public service commissioned by the Government of Canada. You may recall the Bulletin that was issued by the President of the Treasury Board describing the nature and purpose of the survey (Bulletin #8, Nov. 28, 2001). Your input is critical but, of course, it is purely voluntary and you may, without prejudice, decline to respond. The questions will only take about 10 or 15 minutes of your time. Be assured that all your responses will be treated as confidential and will always be combined with those of other respondents from all government departments in order to prevent individual attribution. The interview can be conducted in English or French, as you prefer. **(IF NECESSARY, SAY:)** Another interviewer will call you back to conduct the interview in French.

QT: 1A Regardless of any other languages you speak, which of the two do you consider to be your first official language, English or French?

AL
- English....1
- French....2
- Both....3

QT: 1B And what is your mother tongue, that is, the language first spoken in childhood and still understood?

AL
- English....1
- French....2
- Other....3

QT: 2 And the language requirements of your position are... **(READ)**?

AL
- English essential....1
- French essential....2
- English or French essential (reversible)....3
- Bilingual....4
- DON'T KNOW....5
- NOT APPLICABLE....6

QT: 3A How would you personally rate your knowledge of the other official language, that is (ENGLISH / FRENCH)? Do you understand it... **(READ)** **IF BOTH AT Q.1, GO TO Q.4A**

AL
- Perfectly....1
- Mostly....2
- With difficulty....3
- Or, Not at all....4 **—GO TO Q.4A**

QT: 3B What about speaking the other official language? Do you speak it... (READ)

AL
- Fluently ..... 1
- With some ease ..... 2
- With difficulty ..... 3
- Or, Not at all ..... 4

QT: 4A Have you ever been tested for language proficiency within the public service?

AL
- Yes ..... 1
- No ..... 2 —GO TO Q.5A

QT: 4B And what scores did you receive for... ?

AL
- Reading: A, B, C, E
- Writing: A, B, C, E
- Speaking: A, B, C, E

A=ELEMENTARY
B=INTERMEDIATE
C=SUPERIOR
E=EXEMPT

Now, let's talk a little about your working environment, more specifically your supervisor, colleagues or subordinates and their linguistic profiles.

QT: 5A First of all, is your supervisor English-speaking or French-speaking in terms of his or her first official language?

AL
- English-speaking ..... 1
- French-speaking ..... 2
- Both ..... 2 —GO TO Q.5C
- DK ..... 4

QT: 5B Is he or she a bilingual or unilingual (ANGLOPHONE / FRANCOPHONE)?

AL
- Bilingual ..... 1
- Unilingual ..... 2

(IF SUPERVISOR AND RESPONDENT ARE BILINGUAL ASK. OTHERWISE, GO TO Q.6)

QT: 5C What language do you speak with your supervisor?

AL
- English ..... 1
- French ..... 2
- Both ..... 3 —ASK Q.5D
- OTHER ..... 4

(IF BOTH AT Q.5C)

QT: 5D What proportion of the time do you speak (ENGLISH / FRENCH) with him / her?

INSERT SUPERVISOR'S OTHER OFFICIAL LANGUAGE

AL % _____
ENGLISH / FRENCH

QT: 6 What about the colleagues you work with who report directly to the supervisor we just talked about? About how many are... **(READ) (IF UNSURE GET AN APPROXIMATION)**

AL
Bilingual Anglophones ..... ____
Bilingual Francophones ..... ____
Unilingual Anglophones ..... ____
Unilingual Francophones ..... ____

QT: 7A What about subordinates who report to you, about how many are... **(READ) (IF UNSURE GET AN APPROXIMATION)**

AL
Bilingual Anglophones ..... ____
Bilingual Francophones ..... ____
Unilingual Anglophones ..... ____
Unilingual Francophones ..... ____

NO SUBORDINATES ..... ❑

**(IF BILINGUAL—CODE 1, 2 OR 3 AT Q.3A OR BOTH AT Q.1, ASK:)**
QT: 7B As part of your job do you have any contact with members of the public outside the public service with whom you converse in both official languages?

AL
Yes .....1
No .....2

**(IF BILINGUAL—AND SUPERVISOR, COLLEAGUES, OR SUBORDINATES SPEAK BOTH OFFICIAL LANGUAGES AT Q.5-B), 6 OR 7, ASK. OTHERWISE, GO TO Q.8D)**
QT: 8A Thinking of your working day on average, and your interaction with your supervisor, colleagues and subordinates but **not** with members of the public, what proportion of your time is spent speaking (ENGLISH / FRENCH)?

**INSERT OTHER OFFICIAL LANGUAGE FROM Q.3A**

AL % _____
ENGLISH / FRENCH

QT: 8B Are you satisfied with this proportion of (ENGLISH / FRENCH)?

AL
Yes .....1
No .....2

**(IF NO AT Q.8B)**

QT: 8C What proportion of (ENGLISH / FRENCH) would you prefer?

% _____
ENGLISH / FRENCH

**(ASK ALL)**

QT: 8D What proportion of the work documents including e-mails and memos you receive are...?

AL
in English only? _____ %
in French only? _____ %
in Both languages? _____ %

QT: 8E Are you satisfied with these proportions?

AL
Yes ..... 1
No ..... 2

**(IF NO AT Q.8E)**

QT: 8F What proportions would you prefer?

AL
English _____ %
French _____ %
Both _____ %

**(IF RESPONDENT IS BILINGUAL)**

QT: 8G And what proportion of the written documents like memos or reports you personally produce are written in (ENGLISH / FRENCH)?

**INSERT 1ST OFFICIAL LANGUAGE**

AL
% _____
IF NONE, ENTER "0"

DOES NOT WRITE ANY DOCUMENTS IN EITHER LANGUAGE ..... ❑

**(IF BILINGUAL REGION)**

QT: 8H Do you attend meetings at work where both English and French are spoken? **(IF YES)** How comfortable are you with the use of both languages in meetings? Would you say... **(READ)**

AL
Very comfortable ..... 1
Somewhat comfortable ..... 2
Not very comfortable ..... 3
Or, Not at all comfortable ..... 4
DK ..... 5
DOES NOT ATTEND MEETINGS WHERE BOTH LANGUAGES ARE USED ..... 6

**(IF CODES 1 / 5 AT Q.8H)**

QT: 8I And in general when you attend these bilingual meetings what proportion of the meeting would be conducted in (ENGLISH / FRENCH)?

**INSERT OTHER OFFICIAL LANGUAGE**

AL % _____
IF NONE, ENTER "0"

Let's talk about the Official Languages Act and how it applies to public servants.

**(ASK ALL)**

QT: 9A How would you rate your own knowledge of the various policies that apply in the public service and that govern the use of English and French in various situations? Would you say you had... **(READ)**

AL
Complete knowledge of the policies ..... 1
Fairly complete knowledge of the policies ..... 2
Some knowledge of the policies ..... 3
Or, Not much knowledge of the policies ..... 4
DK ..... 5

QT: 9B How did you ***mainly*** acquire this knowledge about the policies, was it... **(READ)**

AL
By reading the policies or bulletins sent to you by your employer ..... 1
By word-of-mouth from supervisors or colleagues ..... 2
By attending meetings or events planned around explaining the policies to employees ..... 3
Or, Did you not do anything in particular to acquire your knowledge of the policies? ..... 4
Other (SPECIFY)_____
_____
DK ..... 5

**NO Q. 10A**

QT: 10B Would you say the Official Languages policies are fair to both linguistic groups?

AL
Yes ..... 1
No ..... 2 **—ASK Q.10c**
DK ..... 3

QT: 10C Which group is it unfair to?

AL
Francophones ..... 1
Anglophones ..... 2
Both ..... 3

| | | |
|---|---|---|
| QT: 10D | What makes you say that? **(DO NOT READ)** | |
| AL | THEY ARE FORCING US TO LEARN THE LANGUAGE ..... 1<br>NOBODY AROUND HERE SPEAKS THE OTHER LANGUAGE..... 2<br>OTHER (SPECIFY) _____<br>_____ | |
| QT: 11 | I would like to read some statements to you about the policies governing the use of English and French in the public service, and for each one please tell me if it is true or false.<br><br>First statement... Is that true or false? | |
| -A) | "In Canada, some regions are designated bilingual for language of work in the public service—the National Capital Region, New Brunswick and parts of Ontario and Quebec." | **ASK –A) FIRST.**<br><br>**RANDOM ORDER FOR –B) TO –G).**<br><br>**-H) ALWAYS LAST.** |
| -B) | "According to regulations, the federal government must provide bilingual services to the public in all offices across the country." | |
| -C) | "Government language policies allow supervisors to determine which language a unit will work in." | |
| -D) | "Language policies state that it is the client's responsibility to request service in the language of his or her choice." | |
| -E) | "All employees in the public service, be they English or French-speaking, have the right to work in their preferred official language." | |
| -F) | "The goal of the language policies is to make the majority of public service positions bilingual." | |
| -G) | "The federal government's policies were designed to ensure that French and English have equal status in the public service." | |

-H) "One of the main purposes of language policies in the public service is to ensure equal access to jobs for English-speaking and French-speaking Canadians."

AL
True .....1
False .....2
DK .....3

QT: 12 Now let's talk a little about your opinions concerning the federal government's policies promoting the use of English and French in the public service. I will read you a few statements and for each one please tell me how much you agree or disagree with it.

First statement... **(RANDOM)** Do you totally agree, somewhat agree, somewhat disagree or totally disagree with this statement?

**STATEMENTS –A) TO –P) PRESENTED IN RANDOM ORDER**

-A) "Bilingualism in the federal public service promotes national unity and a feeling of belonging."

-B) "Promoting bilingualism in the federal public service is a waste of time and money."

-C) "Using both languages in the federal public service generates tensions and bad feelings between employees who do not speak the other language."

-D) "The federal government should be doing more to promote both official languages in the public service."

-E) "I am willing to make an effort to foster bilingualism in my work place."

**(IF RESPONDENT IS BILINGUAL)**

-F) "Given a choice I would prefer to work only in my first official language."

-G) "Language policies in the federal public service favour Francophones."

-H) "I am generally satisfied with the federal government's current language policies as they affect me personally."

-I) "I am confident that in the federal public service any linguistic problems that arise can be resolved equitably to everyone's satisfaction."

-J) "Instead of official bilingualism it should be French only in Quebec and English only everywhere else."

**NO –K)**

-L) "Allowing public service employees to work in their first official language enables them to contribute more to their organization."

**NO –M)**

| | | |
|---|---|---|
| | **(IF RESPONDENT IS NOT BILINGUAL)** | |
| -N) | "Given the opportunity, I would like to learn the other official language." | |
| -O) | "It is important to use a bilingual form of greeting when dealing with the public." | |
| -P) | "When I call the National Capital Region for information or a request, I can always get someone who speaks to me in (ENGLISH / FRENCH)." | **RESPONDENT'S FIRST OFFICIAL LANGUAGE** |
| AL | Totally agree.....1<br>Somewhat agree .....2<br>Somewhat disagree.....3<br>Totally disagree .....4<br>DK/NA.....5 | |
| QT: 13 | Now I would like to ask you a few questions about the community you live in. Once again I will read you a few statements and for each one please tell me how much you agree or disagree with it. | **RANDOM PRESENTATION OF –A) TO –E)** |
| -A) | "As public service employees, it is important for us to serve the public in both official languages." | |
| -B) | "Francophones in my province receive service from the federal government in their language to the same extent Anglophones do." | **IN QUEBEC, REVERSE THE TWO LANGUAGES** |
| -C) | "In my province the future of the (ENGLISH / FRENCH) language is threatened." | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -D) | "The federal government should be doing more to support the development of my province's (ENGLISH / FRENCH) minority community." | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -E) | "In my province the (ENGLISH / FRENCH) minority community has the same access to jobs in the federal public service as the majority." | **INSERT LANGUAGE OF MINORITY** |
| -F) | "The situation of the (ENGLISH / FRENCH) minority community in my province has improved over the last 10 years." | |
| AL | Totally agree.....1<br>Somewhat agree .....2<br>Somewhat disagree.....3<br>Totally disagree .....4<br>DK/NA.....5 | |
| 14. | Let's talk a little about your own department. | |
| -A) | How much importance do you feel your department places on implementing Official Languages policies? Would you say... **(READ)** | |
| AL | A great deal of importance .....1<br>Some importance .....2 | |

Or, Not much importance .....3
DK.....4

-B) Should your department be doing more in terms of encouraging application of Official Languages policies?

AL
Yes .....1
No .....2
DK.....3

-C) Does your office where you work provide service to the public in both official languages?

AL
Yes .....1
No .....2 —GO TO **Q.15**

-D) Would you say it is doing... **(READ)**

AL
- An excellent job of it ..... 1
- A good job ..... 2
- A fair job ..... 3
- Or, A poor job of providing service in both languages ..... 4
- DK ..... 5

Now a few final questions for classification purposes.

QT: 15 How many years have you been working for the federal public service?

AL _____

QT: 16A Have you ever undergone language training in the federal public service?

AL
- Yes ..... 1
- No ..... 2

QT: 16B Would you be interested in receiving (more) language training?

AL
- Yes ..... 1
- No ..... 2

QT: 16C Do you feel you have access to language training in your position?

AL
- Yes ..... 1
- No ..... 2

QT: 17 Which of the following age groups do you belong to? **(READ)**

AL
- Under 18 years ..... 1
- 18-24 years ..... 2
- 25-34 years ..... 3
- 35-44 years ..... 4
- 45-54 years ..... 5
- 55-64 years ..... 6
- 65 years and over ..... 7
- REFUSED ..... 8

QT: 18 What is your job classification? First the group, and then the level.

AL

_____
GROUP

_____
LEVEL

QT: 19 RECORD SEX:

MALE .....1
FEMALE .....2

Thank you very much for your help.